



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS GENDER BAROMETER

**Rapport synthèse sur la situation des
inégalités de genre dans la CEDEAO**



Mars 2025

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
2. COUTS ECONOMIQUES DES INEGALITES ENTRE LES SEXES	8
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
3.1. DÉFINITION DU CADRE CONCEPTUEL	11
3.2. SÉLECTION DES INDICATEURS	14
3.3. SOURCES DE DONNÉES	16
3.4. TRAITEMENT ET IMPUTATION DES DONNÉES	16
3.5. CALCUL DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES	17
3.6. ANALYSE DES DONNÉES	17
4. APERÇU REGIONAL DE LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES SEXES	18
4.1. DOMAINE « EDUCATION »	19
4.2. DOMAINE « SANTÉ »	22
4.3. EMPLOI ET REVENU	23
4.4. DOMAINES « ACCÈS AUX RESSOURCES ET ACTIFS »	27
4.5. DOMAINE « LEADERSHIP ET PRISE DE DÉCISION »	28
4.6. DOMAINE « UTILISATION À LA TECHNOLOGIE »	30
4.7. DOMAINE « VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) »	31
4.8. DOMAINE « PAUVRETÉ »	35
4.9. DOMAINE « ALLOCATION DU TEMPS »	36
5. LEVIERS DE REDUCTION DES INEGALITES ENTRE LES SEXES	38
6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	44

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre de l'égalité de genre dans les priorités politiques régionales	12
Tableau 2 : Cadre conceptuel du ECOWAS Gender Barometer	15
Tableau 3 : Sources de données	16
Tableau 4 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Education ».....	20
Tableau 5 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Santé ».....	23
Tableau 6 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Emploi et Revenu ».....	26
Tableau 7 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Accès aux ressources et actifs »	27
Tableau 9 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Utilisation de la technologie »	31

Liste des graphiques

Graphique 1 : Représentation des femmes dans le leadership au sein des entreprises	28
Graphique 2: Représentation politique des femmes.....	29
Graphique 3 : Prévalence des VBG	32
Graphique 4 : Proportion de femmes victimes de violence n'ayant jamais demandé de l'aide pour y mettre fin.....	33
Graphique 5: Proportions de femmes et d'hommes qui pensent que la religion exige les MGF.....	34
Graphique 6 : Incidence de la pauvreté	35
Graphique 7 : Distribution du fardeau de travail non rémunéré entre femmes et hommes	36
Graphique 8 : Temps moyen passé dans le travail non rémunéré et le travail rémunéré	37
Graphique 9 : Part de personnes hors de la population active en raison des responsabilités de soins	37



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

1

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Créée en 1975, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des huit communautés politiques et économiques régionales piliers de l'Union Africaine. S'étendant sur une superficie totale de 5 112 903 km², la CEDEAO est composée de 15 Etats membres. Tous les Etats membres de la communauté à l'exception du Cap-Vert ont un indice de développement humain (HDI) inférieur à 0,55¹. Sept d'entre eux sont classés dans les économies à revenu intermédiaire inférieur (Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria et Sénégal) tandis que les huit autres Etats font partis des économies à faible revenu (Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sierra Leone et Togo)². En 2023, la population de la CEDEAO était d'environ 424,35 millions d'habitants³ ; ce qui représente plus du tiers (34,15%) de la population d'Afrique subsaharienne et 5,28% de la population mondiale⁴. La population de la région est par ailleurs caractérisée par une forte proportion de jeunes. En 2020, 42,75% de la population était âgée de moins de 15 ans (ECOWAS, 2022).

Depuis sa création, la CEDEAO travaille à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la promotion du développement économique. Cependant, la communauté fait face à d'importants défis qui menacent la réalisation de sa vision. Ces dernières années, l'extrême pauvreté a connu une expansion au sein des populations. En 2019, la proportion de personnes dans la région vivant avec moins de 2,15 dollars par jour était estimée à 27%⁵. En 2021, 2,9 % de personnes vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour soit une hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2020⁶. Cette situation a entraîné une détérioration des conditions de vie des populations. Selon les estimations, 25 millions de personnes étaient en 2021 incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires de base, soit 34% de plus qu'en 2020⁶. Cette situation est aggravée par les crises environnementales et sanitaires, notamment les dérèglements climatiques, l'épidémie de l'Ebola et la pandémie du COVID-19.

La CEDEAO a été particulièrement impactée par les conséquences économiques de la pandémie du COVID-19. L'activité économique a connu un ralentissement en raison des restrictions et des mesures de confinement qui ont été imposées. Pour l'année 2020, la croissance économique de la région a connu une baisse de 1% par rapport à 2019 alors que les prévisions envisageaient une hausse de 4% pour cette année⁵. Cette récession a été plus marquée au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Nigeria et en Sierra Leone.

¹ Human Development Index | Human Development Reports (undp.org), consulté le 03 juillet 2024

² <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-pays-revenu-2024>, consulté le 03 juillet 2024

³ Membres de la CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (worlddata.info) , consulté le 03 juillet 2024

⁴ World Bank Data

⁵ ECOWAS - ISS African Futures, consulté le 03 juillet 2024

⁶ L'extrême pauvreté augmente en Afrique de l'Ouest en raison de la pandémie de Covid-19 | Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (uneca.org), consulté le 03 juillet 2024

L'augmentation des dépenses sociales et de santé face à la baisse des recettes publiques a entraîné un déficit budgétaire moyen de 7,5%, le plus élevé que la région ait connu depuis plus d'une décennie (ECOWAS, 2022). Les pertes économiques induites par la pandémie en 2020 sont estimées à 48,7 milliards de dollars sur le PIB de la région et une perte d'heures de travail équivalent à 7 millions d'emplois⁷.

Des défis se posent également en matière de sécurité et de gouvernance. Le terrorisme connaît une poussée dans plusieurs Etats membres et représente une menace pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. De plus la région se caractérise par une instabilité politique marquée par une succession de coups d'état militaires, dont les plus récents ont été observés au Niger (2023), au Burkina Faso (2022), au Mali (2021 et 2012) et en Guinée (2009 et 2021). Les sanctions imposées aux Etats concernés en réponse à ces changements de gouvernements plongent actuellement la région dans une crise géopolitique qui menace l'intégration prônée par la Communauté.

La CEDEAO continue par ailleurs d'être confrontée à d'importants défis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle reste l'une des régions du monde où les inégalités entre les sexes sont les plus marquées. Selon le classement 2019 de l'indice d'inégalité de genre en Afrique, la région se situe, comparativement aux autres régions du continent, au bas de l'échelle en matière d'égalité entre les sexes (AfDB & UNECA, 2020). Les femmes et les filles, qui représentent quasiment la moitié (49,81 % en 2020) de la population de la région (ECOWAS, 2022), font face à diverses formes de discrimination. La marginalisation dont elles sont victimes transcende quasiment tous les domaines socioéconomiques ; y compris l'éducation et la formation, la santé, l'emploi, mais aussi l'accès aux services sociaux de base tels que l'eau, l'assainissement et l'énergie, l'accès aux ressources productives, aux technologies, et aux services publics. Ces inégalités sont exacerbées dans les zones les plus touchées par le changement climatique, les conflits et par les retombées du COVID-19 qui menacent de renverser les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Etats membres de la CEDEAO ont pourtant adopté presque toutes les initiatives internationales et régionales pour la réduction des inégalités entre les sexes. Notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les Objectifs de développement durable (ODD), le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Au niveau de la communauté, les Etats membres ont adopté l'Acte additionnel sur l'égalité des droits entre femmes et hommes pour le développement durable qui définit un ensemble de priorités régionales stratégiques en matière d'égalité entre les sexes. Cela a conduit, au niveau national, à l'adoption et la formulation par les Etats, de politiques ainsi qu'à l'instauration de cadres législatifs et juridiques en vue de soutenir les efforts vers l'égalité entre les sexes.

Si ces différentes initiatives ont permis de réaliser d'importantes avancées dans la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, des preuves indiquent cependant que les progrès dans tous les indicateurs de l'égalité des sexes sont lents et que beaucoup plus d'efforts doivent être engagés si l'on veut parvenir d'ici 2030 à une

⁷ Afrique de l'Ouest : l'extrême inégalité des chiffres | Oxfam International, consulté le 04 juillet 2024

égalité des droits et des chances pour tous (Equal Measure 2030, 2022). L'un des éléments essentiels de la réalisation des engagements et de l'accélération des impacts des politiques et programmes de réduction des inégalités entre les sexes renvoie à la compréhension des domaines dans lesquels ces inégalités se produisent et qui nécessitent l'intervention des politiques publiques. Cela implique l'identification d'indicateurs sur le genre pour faire le point de la situation en matière d'égalité entre les sexes et orienter la prise de décisions et la formulation de politiques. La disponibilité de ces indicateurs reste encore une préoccupation pour les Etats membres de la CEDEAO. Le manque de données désagrégées par sexes et de preuves de qualité sur le genre rend difficile voire impossible le suivi des actions mises en œuvre et contrarie la prise de décisions sensibles au genre. Certes, quelques données existent mais, pour la plupart, elles ne sont pas harmonisées ni comparables à l'échelle de la région.

Reconnaissant ces défis, la CEDEAO à travers son Centre pour le Développement du Genre (CCDG) s'est attribuée pour mission de mettre en place un système de collecte de données pour surveiller les inégalités entre les femmes et les hommes, et soutenir la planification et le suivi d'interventions nationales et régionales fondées sur des preuves en matière d'égalité entre les sexes. Dans cette optique, le CCDG a initié l'élaboration du **ECOWAS Gender Barometer**. Il s'agit d'un outil destiné à la mesure et au suivi des progrès en matière d'égalité entre les sexes dans l'espace CEDEAO. Il est basé sur trois composantes à savoir : (1) Une analyse situationnelle, des inégalités entre les sexes dans les Etats membres ; (2) le développement d'un indice d'égalité de genre, pour mesurer les écarts entre les femmes et les hommes dans des domaines clés du développement et assurer le suivi-évaluation des progrès réalisés par les Etats membres, (3) le développement d'une plateforme numérique pour faciliter l'accès aux données et la diffusion de ressources sur les inégalités de genre dans les Etats membres..

Le présent rapport, qui est consacré à la première composante de ECOWAS Gender Barometer, offre un aperçu de la situation de l'égalité entre les sexes dans la CEDEAO. Il explore divers indicateurs d'égalité entre les sexes afin de présenter un état des lieux des écarts entre les femmes et les hommes dans la région. Le rapport met en exergue les avancées régionales réalisées en termes de réduction des inégalités tout en répertoriant quelques performances et actions marquantes au sein des Etats. Il examine également le niveau des écarts entre les femmes et les hommes et identifie des leviers sur lesquels les politiques peuvent s'appuyer pour formuler des politiques et des programmes visant à réduire les inégalités entre les sexes. Enfin, il formule quelques recommandations pour une plus grande efficacité des actions.

L'analyse situationnelle des inégalités de genre dans la CEDEAO repose sur un cadre conceptuel issu de la confrontation de diverses considérations. Les domaines et les indicateurs qui composent ce cadre conceptuel ont été identifiés et sélectionnés à partir, d'une part, d'une revue des considérations théoriques permettant de comprendre les inégalités de genre et les mécanismes par lesquels elles se reproduisent et d'autre part, d'une revue des priorités politiques de la CEDEAO en matière de réduction des inégalités entre les sexes. Au total huit (09) domaines sont abordés dans le présent rapport : (1) Education, (2) Santé, (3) Emploi et revenu, (4) Accès aux ressources, (5) Leadership et prise de décision, (6) Utilisation de la technologie, (7) Violences basées sur le genre, (8) Pauvreté et (9) Allocation du temps.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

2

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

COÛTS ÉCONOMIQUES DES INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES

2. COÛTS ECONOMIQUES DES INEGALITES ENTRE LES SEXES

En plus d'être un droit fondamental, l'égalité entre les sexes représente un objectif instrumental. Elle est un prérequis pour parvenir à une croissance inclusive, à la construction de sociétés pacifiques et résilientes ainsi qu'au développement durable. A l'inverse, la discrimination à l'encontre des femmes et les atteintes à leurs droits sont à l'origine d'importants préjudices socioéconomiques pour elles et leurs familles, mais aussi pour leurs communautés et leurs pays (OCDE, 2023). En Afrique, on estime que l'élimination des inégalités entre les sexes pourrait accroître la productivité d'un milliard de personnes (BAD, 2015). Une étude réalisée par la Banque mondiale indique qu'en Afrique subsaharienne, les inégalités entre les sexes en matière de revenu, induisent une perte de richesse en capital humain estimée à 2500 milliards de dollars, ce qui représente 11,4% de la richesse régionale de base (Wodon et de la Brière, 2018).

En Afrique de l'Ouest, des estimations indiquent qu'une réduction des écarts entre les sexes, en matière d'accès à l'éducation (primaire, secondaire et tertiaire), d'alphabétisation et de participation au marché du travail, permettrait une augmentation de 15% du PIB régional, soit 105,7 milliards de dollars (ECOWAS, 2022). La réduction des inégalités entre les sexes dans le domaine de la participation au marché du travail à elle seule pourrait entraîner des gains de 1% à 30% du PIB selon les pays de la région⁸. De même, l'adoption de lois, de pratiques et d'attitudes égalitaires éviterait à la région des pertes annuelles d'environ 120 milliards de dollars (Bouchama, 2018). En outre, l'élimination des inégalités entre les sexes favoriserait un meilleur accès des filles à l'éducation et leur procurerait des revenus futurs plus élevés. Elle pourrait également contribuer à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être de manière générale.

⁸ [Gender equality in West Africa? The key role of social norms - Development Matters \(oecd-development-matters.org\)](https://www.oecd-development-matters.org/), consulté le



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

3

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

APPROCHE METHODOLOGIQUE

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'analyse des inégalités de genre dans la CEDEAO⁹ a été effectuée à l'aide d'une démarche méthodologique élaborée en plusieurs étapes. Celle-ci comprend la définition d'un cadre conceptuel, l'identification et la sélection des indicateurs, la collecte de données, leur traitement et leur analyse.

3.1. Définition du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est construit à partir d'une approche qui implique, dans un premier temps, une revue des cadres théoriques de l'égalité entre les sexes. Elle a consisté à faire une analyse des fondements théoriques qui sous-tendent le phénomène des inégalités entre les sexes et qui permettent de saisir comment et dans quels domaines il se manifeste. Deux catégories de cadres théoriques ont été exploitées notamment les cadres d'équité et d'égalité (Baker et al., 2004 ; Pascal et Lewis 2004, Fraser, 1997) et les approches fondées sur les capacités (Sen, 1993 ; Nussbaum, 2003 ; Robeyns, 2007). Dans un deuxième temps, une revue des cadres politiques de l'égalité de genre dans la CEDEAO a été effectuée (tableau 1). Elle a consisté à identifier les priorités stratégiques autour desquelles sont axées les politiques régionales pour la réduction des inégalités entre les sexes et à mieux appréhender le degré d'intégration des différentes approches théoriques dans les priorités politiques de la CEDEAO. Divers cadres régionaux et internationaux ont été revus (tableau 1). Des correspondances entre les domaines et les priorités politiques ont ensuite été établies pour procéder au choix des domaines. Le cadre conceptuel retenu (tableau 2) comprend plusieurs domaines, dont six sont inclus dans la construction de l'indice d'égalité des genres et d'autres domaines supplémentaires non inclus dans l'indice et dont trois sont présentés dans le rapport actuel.

⁹ L'étude couvre les 15 Etats membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina-Faso, Cabo-Verde, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Leone, Sénégal, Togo).

Tableau 1 : Cadre de l'égalité de genre dans les priorités politiques régionales

	Objectifs ou priorités stratégiques en matière d'égalité de genre
Traité révisé	<p>Article 63 : Femme et développement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et examen des contraintes à la bonne contribution des femmes au développement régional 2. Mise en place d'un cadre favorable à la prise en compte des préoccupations et des besoins des femmes 3. Promotion du dialogue entre Etats membres sur les projets et programmes communautaires relatifs à intégration des femmes au processus de développement 4. Mise en place d'un mécanisme de coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales Élaboration et promotion d'un mécanisme qui encourage un échange d'informations et d'expériences dans la communauté
Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droits individuels garantis 2. Gouvernance et prise de décision 3. Education et formation 4. Accès des femmes aux ressources et à l'emploi, 5. Jeunesse et développement 6. Violences basées sur le genre 7. Santé et VIH / Sida 8. Prévention et gestion des conflits, de la paix et de la sécurité 9. Médias, information et communication 10. Environnement, eau, assainissement et changements climatiques 11. Agriculture et développement durable 12. Infrastructures, énergies et mines
Vision 2050 de la CEDEAO	<p>Pilier 5 : Inclusion sociale (Faire de la CEDEAO une Communauté des peuples totalement inclusive des femmes, des enfants et des jeunes)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la diversité culturelle pour le développement et le progrès social 2. Renforcement de la citoyenneté communautaire et la solidarité, 3. Promotion de l'inclusion et renforcement de la cohésion sociale ; <p>Objectifs transversaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Femme et genre pour l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions et programmes de développement prévus, 2. Jeunesse et emploi 3. Digitalisation de l'économie 4. Renforcement des capacités
Cadre stratégique de la CEDEAO pour le genre et les élections	<p>Objectif général : Promouvoir la participation et la représentation politique des femmes en démocratie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Genre et cadre juridique des élections 2. Genre et cadre institutionnel des élections - rôle du RESAO 3. Mobilisation des parties prenantes et partenariats stratégiques 4. Le renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance 5. Sensibilisation des citoyens et des électeurs 6. Missions d'observation électorale de l'UAE/CEDEAO 7. Financement du genre et des élections

	Objectifs ou priorités stratégiques en matière d'égalité de genre
	8. Genre, élections, paix et sécurité 9. Genre, élections et médias 10. Renforcement des capacités postélectorales des femmes élues
Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO	<p>Objectif général : Institutionnalisation de l'intégration du genre dans la formulation des politiques, la rédaction des textes législatifs, la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes sur l'énergie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société 2. Politiques, programmes et initiatives en matière d'énergie non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités 3. Plus grande participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision 4. Egalité des chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé 5. Établir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4
Feuille de route de la CEDEAO pour la prévention et la réponse au mariage des enfants (2019-2030)	<p>Objectif : mettre fin au mariage fin d'enfants dans l'espace CEDEAO</p> <p>Axes stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration, mise en œuvre et application de lois et de politiques destinées à prévenir le mariage d'enfants et apporter un soutien aux victimes de ce problème 2. Inclusion et participation des enfants et des jeunes aux initiatives engagées pour mettre fin au mariage d'enfants 3. Implication et mobilisation des chefs coutumiers et religieux ; 4. Changement de comportement social, sensibilisation, avec un recours à la communication et aux médias pour porter plus loin le message 5. Accès à l'éducation formelle et informelle, aux services de soutien et aux opportunités économiques 6. Accès des victimes du mariage d'enfants aux services requis 7. Coordination et suivi de la mise en œuvre au niveau national/régional
Cadres internationaux	<p>Acte constitutif de l'Union Africaine</p> <p>Article 3 : engage les Etats à assurer la participation effective des femmes à la prise de décision, notamment dans les domaines politique, économique et socioculturel</p>
	<p>Agenda 2063 de l'Union Africaine</p> <p>Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes et qui se soucie du bien-être des enfants</p>
	<p>Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de l'UA sur les droits des femmes en Afrique</p>
	<p>Stratégie de l'Union Africaine en matière d'égalité de genre</p> <p>06 piliers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autonomisation économique des femmes et développement durable 2. Justice sociale, protection et droits des femmes 3. Leadership et gouvernance 4. Systèmes de gestion du genre

	Objectifs ou priorités stratégiques en matière d'égalité de genre
	5. Femmes, paix et sécurité 6. Médias et TIC
	Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDAW)
	Objectifs de développement durable (ODD)

3.2. Sélection des indicateurs

Une liste d'indicateurs de mesure de l'égalité entre les sexes relatifs aux domaines identifiés a été initialement répertoriée à partir de la revue de littérature réalisée lors de l'élaboration du cadre conceptuel. Les indicateurs identifiés ont ensuite été collectés auprès de différentes sources de données. Un tri des indicateurs est effectué sur la base d'un ensemble de critères permettant de garantir leur qualité en ce qui concerne notamment leur pertinence, leur validité/robustesse analytique, leur disponibilité, la régularité de leur production. En cas d'absence de données ou lorsque la comparaison entre pays est limitée, des mesures de substitution sont utilisées. Les indicateurs retenus sont sélectionnés en s'assurant qu'ils : (1) mesurent des aspects socioéconomiques spécifiques et pertinents des caractéristiques des hommes et des femmes, (2) sont des variables/indicateurs de résultat mesurant un état actuel de la performance des hommes et des femmes sur un aspect spécifique (plutôt que les variables de processus ou les inputs), (3) sont calculés à partir d'une méthode harmonisée lorsqu'ils proviennent de différentes sources, (4) sont accessibles, (5) sont faciles à interpréter c'est-à-dire faciles à comprendre, à utiliser et à analyser, (6) sont précis en ce sens qu'ils estiment ou décrivent correctement les quantités ou les caractéristiques qu'ils sont censés mesurer.

Tableau 2 : Cadre conceptuel du ECOWAS Gender Barometer



* Domaines non inclus dans le calcul de l'indice d'égalité de genre

3.3. Sources de données

Les indicateurs de mesure des inégalités entre les sexes proviennent de diverses sources. Celles-ci sont présentées par domaine dans le tableau 3. Les informations sont collectées aussi bien pour les femmes que pour les hommes, à l'exception des indicateurs du domaine des violences basées sur le genre et de certains indicateurs du domaine du leadership et de la prise de décisions.

Tableau 3 : Sources de données

Domaines	Sources de données
Education	World Bank Group's Gender Data Portal UNESCO Institute for Statistics (UIS) UNESCO Education
Santé	World Bank Group's Gender Data Portal World Bank Group's WDI
Emploi et Revenu	World Bank's Entrepreneurship Survey and database World Bank Group's Gender Data Portal International Labour Organization (ILOSTAT)
Accès aux ressources et actifs	World Bank Group's Gender Data Portal
Leadership et prise de décision	World Bank Group's Gender Data Portal Inter-Parliamentary Union (IPU). Women in Politics
Utilisation de la Technologie	World Bank Group's Gender Data Portal from Global Findex database
Pauvreté	World Bank, Poverty and Inequality Platform Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI)
Violences Basées sur le Genre	World Bank Group's Gender Data Portal Demographic and Health Surveys (DHS)
Allocation du temps	International Labour Organization (ILOSTAT et rapport sur le travail non rémunéré et le marché du travail)

3.4. Traitement et imputation des données

Après la sélection des indicateurs, il a été procédé à l'harmonisation des bases de données, puisqu'elles proviennent de différentes sources. Cette opération permet de s'assurer que les données collectées sont présentées dans un même format. Dans le souci de garantir que les informations collectées sont disponibles pour le plus grand

nombre de pays, l'année 2021 a été retenue comme référence. En cas d'absence d'information pour un indicateur en 2021, la donnée manquante est imputée en la remplaçant par la donnée de l'année la plus récente disponible.

3.5. Calcul des écarts entre les sexes

Le calcul de l'écart entre les sexes est indispensable pour l'évaluation des disparités entre les femmes et les hommes dans les indicateurs sélectionnés. Elle permet d'apprécier les performances réalisées par les Etats en termes de réduction des inégalités dans les indicateurs. Exprimé en pourcentage, il est calculé en soustrayant de 1 la valeur du sexe-ratio et en multipliant le résultat par 100. Le sexe-ratio ou ratio femme/homme est obtenu en divisant la valeur de l'indicateur pour les femmes par celle des hommes. L'écart à la parité peut être défini comme dans l'équation (1) :

$$Ecart = \left(1 - \frac{X_f}{X_h}\right) \times 100 \quad (1)$$

X_f représente la valeur de l'indicateur pour les femmes et X_h la valeur pour les hommes. L'écart obtenu pour un indicateur donné représente le pourcentage de disparités entre les sexes qui doit être comblé pour atteindre la parité. Des valeurs proches de 0 indiquent une plus grande égalité entre les sexes. A l'inverse, les inégalités entre les sexes sont élevées à mesure que la valeur de l'écart s'éloigne de zéro, et peuvent être au désavantage des femmes/filles ou des hommes/garçons. Pour certains indicateurs observés uniquement chez les femmes (indicateurs du domaines violences basées sur le genre par exemple), l'écart n'est pas calculé.

3.6. Analyse des données

L'analyse descriptive des indicateurs met en évidence les variations et les tendances de chaque indicateur grâce à l'analyse des écarts entre les sexes. Elle examine le niveau des indicateurs pour les femmes et les hommes en 2021, ainsi que le niveau des écarts entre les sexes pour la même année. Lorsque des données sont disponibles pour l'année 2017 et qu'elles n'ont pas été utilisées à des fins d'imputation, l'évolution de l'écart entre les sexes est également étudiée. Cette évolution est évaluée en faisant la différence entre la valeur de l'écart en 2017 et celle de 2021.

$$Evolution = Ecart_{2017} - Ecart_{2021} \quad (2)$$

Une différence positive indique une réduction des inégalités sur la période de 2017 à 2021, ce qui traduit des progrès dans le pays. En revanche, une différence négative indique une intensification des inégalités entre les sexes.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

4

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

APERÇU REGIONAL DE LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES SEXES

4. APERÇU REGIONAL DE LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES SEXES

La CEDEAO a fait de la réduction des inégalités entre les sexes une priorité dans ses efforts pour atteindre ses objectifs en matière de développement du capital humain, d'inclusion sociale, de croissance économique et de développement durable. L'analyse des inégalités de genre indique que des progrès significatifs vers l'égalité entre les femmes et les hommes ont été réalisés dans plusieurs domaines, mais que les écarts restent toutefois importants pour plusieurs indicateurs. Cette section présente un aperçu des principaux résultats du rapport sur l'analyse situationnelle des inégalités de genre dans la CEDEAO. Elle offre un aperçu régional, par domaine, des progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que des inégalités persistantes. Les indicateurs sont analysés en référence à la période 2017-2021.

4.1. Domaine « Education »

Les disparités en termes d'accès, d'achèvement et de redoublement dans l'enseignement primaire et secondaire se sont considérablement réduites, mais à une ampleur et une importance variable entre les Etats et selon les niveaux d'enseignement. Au niveau préscolaire, l'écart entre les sexes dans les taux bruts de préscolarisation s'est inversé à l'avantage des filles dans quasiment tous les Etats membres, à l'exception de la Guinée et du Nigéria. Les taux restent toutefois à des niveaux faibles de manière générale (36,7% pour les filles et 35,19% pour les garçons). Toutefois, l'accès au préscolaire semble être plus élargi dans certains Etats comme le Cap-Vert (75,60% contre 73,83%), le Ghana (117,21% contre 115,11%) et le Libéria (133,95% contre 123,23%), où les taux sont nettement plus élevés que la moyenne. Au niveau primaire, la région est en bonne voie vers la parité. Le TBS est significativement élevé tant pour les filles (94,96%) que pour les garçons (97,06%). L'écart à la parité est presque entièrement comblé et s'est creusé au profit des filles au Sénégal, en Gambie, en Sierra Leone et au Burkina Faso. Au secondaire, les TBS sont à des niveaux faibles dans la majorité des Etats membres et en moyenne légèrement plus élevés chez les garçons (51,58%) que chez les filles (48,16%), à l'exception du Sénégal (49,90% contre 42,87%), du Cap-Vert (91,22% contre 83,48%), du Burkina Faso (40,39% contre 38,49%) et de la Sierra Leone (60,81% contre 59,69%) où les écarts se sont inversés au profit des filles.

Les taux d'achèvement et de redoublement sont meilleurs chez les filles que chez les garçons au niveau primaire. Elles surclassent les garçons en matière d'achèvement du primaire au Libéria (32,69% contre 28,65%), en Guinée-Bissau (43,43% contre 45,80%), au Sénégal (50,66% contre 43,98%), au Ghana (73,15% contre 68,88%), en Gambie (66,55% contre 60,63%), en Sierra Leone (70,61% contre 68,35%), au Burkina Faso (67,15% contre 64,74%) et au Nigéria (79,96% contre 77,57%).

Elles sont aussi moins susceptibles de redoubler au primaire dans presque tous les Etats à l'exception du Libéria, du Sénégal et de la Sierra Leone. En revanche, au niveau du secondaire, l'écart dans l'achèvement du premier cycle s'est inversé en faveur des filles dans cinq Etats membres, notamment la Sierra Leone, le Sénégal, le Burkina Faso, la Gambie et le Cap-Vert. Ces avancées ont été favorisées par l'adoption et la mise en œuvre de différentes réformes politiques, dont la gratuité et l'obligation de l'éducation primaire pour tous les enfants et pour certains Etats, ainsi que l'extension de la gratuité de l'éducation pour les filles au premier cycle et au second cycle du secondaire, comme c'est le cas par exemple du Bénin. D'autres actions supplémentaires visant à encourager la scolarisation des filles ont été initiées telles que l'augmentation des ressources allouées aux écoles, l'augmentation de la couverture de l'offre éducative, la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles particulièrement en milieu rural et l'institutionnalisation de la collecte de données ventilées par sexe dans le secteur de l'éducation (ECOWAS, 2022).

Malgré les avancées significatives dans l'accès à l'éducation, de nombreux enfants, majoritairement des filles, continuent d'être exclus des possibilités éducatives. Le Nigéria à lui seul compte plus de 9 millions d'enfants d'âge primaire non scolarisés dont plus de la moitié (58%) sont des filles. Dans les autres Etats membres, le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés varie entre 7 200 environ au Cap-Vert à plus de 1,4 million au Niger. La pauvreté, surtout lorsqu'elle est associée à une faible perception sociale de la valeur de l'éducation des filles et à une préférence pour les garçons, contribue à cette exclusion chez les filles. Au Bénin par exemple, l'Analyse de la situation des enfants (SiTAN) montre que 43 % des filles issues des ménages les plus pauvres ne sont pas scolarisés contre 36 % des garçons (UNICEF, 2018). Dans le même ordre d'idées, Soglo (2023) a démontré que la pauvreté réduit de 58 % et 37 % l'avantage financier lié à la scolarisation d'un enfant issu d'un ménage pauvre dirigé respectivement par une femme et par un homme.

Tableau 4 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Education »

Indicateurs	BEN	BFA	CPV	CIV	GMB	GHA	GIN	GNB	LBR	MLI	NER	NGA	SEN	SLE	TGO	CEDEAO
TBS préscolaire	1,6	0,6	2,4	6,6	6,5	1,8	2,7	6,2	8,7	5,1	5,1	7,8	12,6	10,6	3,5	4,1
TBS primaire	7,7	0,4	6,1	5,5	12,1	0,2	13,7	5,2	2,0	10,2	10,2	1,2	15,0	5,3	1,7	2,1
TBS secondaire	18,7	4,9	9,3	15,1	4,1	1,9	27,0	nd	3,7	12,6	25,2	0,9	16,4	1,9	26,2	7,3
TBS tertiaire	48,1	45,4	47,8	19,4	30,3	12,1	59,1	nd	39,0	49,2	51,8	27,4	21,3	59,2	43,0	32,7
Achèvement primaire	12,7	3,7	nd	15,3	9,8	6,2	25,3	5,2	14,1	13,2	40,2	3,1	15,2	3,3	8,0	4,6
Achèvement 1 ^{er} cycle secondaire	12,9	16,8	24,6	15,4	19,2	1,5	23,7	34,5	10,1	17,6	19,4	13,5	20,7	3,5	17,5	5,4
Redoublement primaire	13,4	2,4	57,9	18,5	4,3	14,3	16,2	4,5	4,3	15,9	13,9	nd	1,8	3,4	5,8	11,3
Alphabétisation	50,9	30,3	10,5	6,9	32,7	9,8	49,1	50,5	45,6	45,4	42,3	26,1	38,6	39,9	31,2	34,0
Enfants non-scolarisés	66,8	1,5	0,1	91,5	36,0	2,2	154,5	6,2	9,7	13,2	19,6	36,2	37,9	99,2	226,2	28,5

Ecart en faveur des filles/femmes

Ecart en faveur des garçons/hommes

Donnée non disponible

BEN : Bénin
BFA : Burkina Faso
CPV : Cap-Vert
CIV : Côte-d'Ivoire

GMB : Gambie
GHA : Ghana
GIN : Guinée
GNB : Guinée-Bissau

LBR : Libéria
MLI : Mali
NER : Niger
NGA : Nigéria

SEN : Sénégal
SLE : Sierra Leone
TGO : Togo

L'accès des filles à l'éducation est davantage compromis dans les contextes touchés par la fragilité, les conflits et la violence, comme c'est le cas de plusieurs États de la CEDEAO dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria. Dans ces pays, les actes de violence à l'égard des élèves, des enseignants et des écoles connaissent un regain. Ces situations de conflit et de crise renforcent davantage les normes sociales liées au genre et exposent davantage les filles à la violence et aux abus sexuels. C'est pourquoi elles sont plus susceptibles d'être retenues à domicile et ainsi privées de leur droit à l'éducation (Diamond, 2022). Au Nigéria par exemple, on estime que quatre millions de filles ont abandonné l'école du fait de l'insécurité et que 600 femmes et filles ont été enlevées dans leurs écoles en 2018, pour être mariées, servir d'appâts ou devenir des domestiques (ECOWAS, 2022). Au Burkina Faso, plus de 126 attaques contre des écoles et des élèves ont été documentées entre 2017 et 2020, dont plus de la moitié ont eu lieu en 2019¹⁰.

Au niveau de l'enseignement supérieur cependant, les disparités sont encore très prononcées et marquées par une sous-représentativité des femmes à divers niveaux. Les taux d'accès aux études supérieures sont généralement faibles, mais encore plus pour les femmes (8,4% contre 11,41%). Seul le Cap-Vert fait l'exception avec un taux qui a pu combler l'écart qui s'est significativement creusé en faveur des femmes (24,18% contre 16,36%). Le mariage et les grossesses précoces constituent des barrières à l'accès des filles à des niveaux d'éducation supérieurs. Par exemple, deux filles sur cinq dans la région sont mariées avant l'âge de 18 ans et 28% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont déclaré une naissance avant l'âge de 18 ans (Hospital & Kallon, 2016).

S'agissant du choix des domaines d'études, les femmes sont sous-représentées dans les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et mathématiques (STEM). Elles sont plutôt majoritaires dans les filières relatives à la santé, aux arts et aux sciences humaines. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, le Bénin (54,88%), la Gambie, le Cap-Vert (42,36%) et la Gambie (45,66%) présentent les plus fortes proportions de femmes diplômées dans les filières relatives aux STEM. Cette ségrégation dans le profil des diplômés est alimentée par des aspirations sexospécifiques, influencées par les stéréotypes sexistes sur les professions, les fonctions ainsi que les perceptions sociales sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans les sphères privée et sociale, auxquelles les filles et les garçons sont confrontés à la maison, à l'école ou au sein de la communauté (OCDE, 2016). Par ailleurs, les faibles niveaux d'accès des femmes à l'éducation tertiaire se traduisent par une faible représentativité dans le corps enseignant à ce niveau. Pour les États membres disposant de données (12 sur 15), les femmes représentent en moyenne moins d'un quart (15,28%) des enseignants du tertiaire.

Rares sont les initiatives menées en vue de promouvoir la représentativité des femmes dans le corps enseignant de l'enseignement supérieur. Parmi celles-ci, le Projet d'Appui

¹⁰ ["Their War Against Education": Armed Group Attacks on Teachers, Students, and Schools in Burkina Faso | HRW](#), Consulté le 07 mars 2024

à la promotion des Enseignantes Chercheuses du Sénégal (PAPES), lancé en 2013 et qui vise à stimuler l'insertion, le maintien et la promotion des femmes dans l'univers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les actions reposent sur le renforcement des capacités des enseignantes et chercheuses ainsi que sur le soutien à leur carrière, grâce à l'octroi de financements pour la poursuite de leur thèse, la préparation aux concours d'agrégation ou la préparation à l'inscription sur les listes d'aptitudes du CAMES (Goudiaby, 2022).

Il y a eu d'importantes avancées en matière d'alphabétisation, mais la majorité des adultes analphabètes demeure des femmes. Selon les données de 2021, le taux d'alphabétisation était de 51,88% en moyenne dans l'ensemble de la région, soit un taux largement plus élevé chez les hommes (61,84%) que chez les femmes (42,86%). Pour les femmes, ce taux représente une augmentation de 9,86 points de pourcentage par rapport au niveau rapporté pour 2017 (33%).

4.2. Domaine « Santé »

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, mais avec une qualité de vie moindre et sont plus susceptibles de souffrir de maladies tout au long de leur vie.

Dans la région, l'espérance de vie moyenne est de 61 ans. Elle est de 3 années plus élevée pour les femmes (63 ans) que pour les hommes (60 ans). Le taux de mortalité chez les adultes est plus élevé chez les hommes (292,80 décès pour 1000) que chez les femmes (238,11 décès pour 1000). Les maladies non transmissibles (MNT) constituent de manière générale la principale cause de mortalité des adultes, mais plus chez les femmes (45,8%) que chez les hommes (39,9%), à l'exception de la Côte d'Ivoire (41 pour les femmes contre 36,9 pour les hommes). En outre, les femmes sont de manière disproportionnée affectées par le VIH/SIDA. Elles représentent en effet 62,77% des cas existants selon les données de 2021. Ceci s'explique en partie par leur faible niveau de connaissances sur la maladie du VIH/SIDA et la faible utilisation des méthodes de prévention. D'après les données des enquêtes démographiques et de santé (EDS), seulement 23,9% des femmes de la région disposent de connaissances correctes et complètes sur le VIH/SIDA (contre 32% chez les hommes) et seulement 30,46% ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque. Les différentes actions en faveur de la santé des femmes et de la reproduction ont également favorisé une augmentation des niveaux de connaissances des méthodes modernes de contraception dans la région, dont les taux sont presque identiques chez les femmes (93,94%) et les hommes (95,38%).

Tableau 5 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Santé »

Indicateurs	BEN	BFA	CPV	CIV	GMB	GHA	GIN	GNB	LBR	MLI	NER	NGA	SEN	SLE	TGO	CEDEAO
Espérance de vie à la naissance	4,8	6,6	12,6	4,3	5,2	7,3	4,0	8,1	4,8	4,5	3,3	1,6	7,1	4,7	1,8	5,4
Mortalité chez les adultes	14,8	25,9	63,8	4,0	17,9	25,3	12,1	26,0	14,8	17,7	16,0	5,4	35,9	15,3	9,6	20,3
Décès par MNT	8,48	13,0	28,1	9,9	6,9	15,0	12,0	17,8	24,0	15,0	7,1	20,1	29,0	26,0	11,5	14,9
Incidence du VIH/SIDA	100	100	37,7	111,4	24,1	136,4	89,1	87,8	82,9	71,4	11,1	nd	14,3	71,9	93,8	70,1
Connaissance du VIH/SIDA	30,8	24,0	nd	35,6	2,52	39,1	30,0	59,5	7,7	30,3	54,3	2,0	24,4	15,1	37,4	26,7
Utilisation préservatif	36,4	20,5	nd	39,0	51,9	56,3	42,3	nd	51,8	60,9	45,4	44,7	41,0	65,0	29,3	45,0
Connaissance d'une méthode moderne de contraception	0,2	1,0	nd	4,1	0,6	0,4	8,4	nd	0,7	2,9	0,1	1,8	1,5	0,7	1,9	1,5
Retard de croissance (0 à moins de 5 ans)	5,3	8,3	nd	3,9	7,7	3,7	10,6	nd	5,9	2,8	6,0	8,2	5,1	7,4	1,3	5,9
Mortalité infantile (enfants de 0 à moins de 5 ans)	13,4	11,1	17,1	20,0	18,1	19,0	14,2	15,4	14,1	9,9	5,5	10,5	18,6	12,3	14,6	14,2

Ecart en faveur des filles/femmes
 Ecart en faveur des garçons/hommes
 Donnée non disponible

BEN : Bénin
 BFA : Burkina Faso
 CPV : Cap-Vert
 CIV : Côte-d'Ivoire
 GMB : Gambie
 GHA : Ghana
 GIN : Guinée
 GNB : Guinée-Bissau
 LBR : Libéria
 MLI : Mali
 NER : Niger
 NGA : Nigéria
 SEN : Sénégal
 SLE : Sierra Leone
 TGO : Togo

Chez les enfants de moins de 5 ans, les filles présentent de meilleurs résultats en matière de nutrition et de survie que les garçons. En moyenne 28% des enfants de moins 5 ans dans la région sont atteints de retard de croissance. Cette prévalence est plus forte chez les garçons (30%) que les filles (26%). Le risque de mortalité infanto-juvénile est également plus élevé chez les garçons (82,26 décès pour 1000) que chez les filles (71,44 décès pour 1000). La même tendance est observée dans tous les Etats, avec des taux allant de 14,60 contre 12,10 au Cap-Vert à 124,30 contre 117,50 au Niger, pour les garçons et les filles respectivement. Selon le rapport de l'UNICEF sur les niveaux et tendances de la mortalité infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2019, près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans sont attribuables à la sous-nutrition, un tiers à des causes évitables et traitables intervenues au cours du premier mois de la vie telles que l'asphyxie et les traumatismes à la naissance, les infections respiratoires aiguës, la septicémie, etc. Après le premier mois, d'autres causes telles que la diarrhée et le paludisme viennent s'ajouter.

4.3. Emploi et revenu

Le niveau de participation des femmes sur le marché du travail est certes important, mais il reste largement inférieur à celui des hommes. A l'échelle régionale, 56,03% des femmes en âge de travailler étaient actives sur le marché du travail contre 68,83% chez les hommes¹¹, avec des taux de chômage respectifs de 4,61% et 4,11%. En 2021, le taux

¹¹ Ces moyennes régionales n'incluent pas la Guinée

de participation des femmes au marché du travail était plus faible chez les femmes dans tous les Etats membres de la CEDEAO que celui des hommes. Les plus faibles taux chez les femmes sont observés au Sénégal (37,48% contre 64,54% chez les hommes), au Burkina Faso (38,61% contre 54,92% chez les hommes) et au Libéria (43,58% contre 50,11% chez les hommes). Dans les autres Etats membres, il varie de 51,54% au Mali à 74,36% au Bénin. L'écart à la parité dans la participation au marché du travail est également très variable entre les Etats, s'établissant entre 2,05 au Bénin et 41,93 au Sénégal.

De même, les taux d'emploi des femmes sont plus faibles comparés à ceux des hommes dans tous les Etats (en moyenne 54,42% contre 67,53%) et varient de 36,33% au Sénégal à 73,37% au Bénin. Les différences entre les Etats dans l'écart à la parité sont également très importantes, fluctuant entre 2,29 au Bénin et 42,11 au Sénégal. Chez les individus âgés de 15 à 29 ans, les effectifs d'emploi chez les jeunes femmes sont supérieurs à ceux des jeunes hommes dans huit Etats sur 15 notamment en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée, au Bénin, en Gambie, au Burkina-Faso, au Togo et au Ghana. Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, sont plus susceptibles de se désengager, d'être socialement exclues, ou de manquer d'acquérir des compétences ou de l'expérience sur le marché du travail. En 2021, en moyenne, une jeune femme sur trois dans la région âgée entre 15 à 24 ans (31,35 %) était sans emploi et n'avait aucun diplôme ni formation (NEET), contre 27,02% pour les jeunes hommes.

Les femmes sont surreprésentées dans les emplois vulnérables, caractérisés par la précarité, une faible rémunération, une forte informalité et l'absence de toute couverture sociale. A l'échelle régionale, 82,62% de l'emploi féminin est vulnérable (contre 68,77% chez les hommes). Les proportions d'emploi vulnérables sont plus élevées pour les femmes que pour les hommes dans tous les Etats. Les plus faibles proportions sont observées au Cap-Vert (45,20% contre 27,15%), tandis que plus de la moitié des emplois sont concernés dans les autres Etats, voire la quasi-totalité des emplois dans des Etats tels que la Sierra Leone (91,11% contre 82,85%), le Mali (92,90% contre 80,13%) et le Niger (97,23% contre 90,94%). L'écart à la parité est également très variable entre les Etats. Par ailleurs, bien que les proportions d'emplois vulnérables soient moindres au Cap-Vert, l'écart à la parité y est plus élevé (66,46) que dans les autres Etats (entre 2,32 au Nigéria à 39,28 au Sénégal). En ce qui concerne les types d'emplois, le secteur informel représente la principale source d'emploi dans la région, et davantage pour les femmes (90,68% contre 84,48%). Les femmes sont en effet plus portées que les hommes vers les activités indépendantes (84,24% contre 71,53%) plutôt que l'emploi salarié (15,76% contre 28,47%). Elles sont également plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel (25,83% contre 17,49%) et elles bénéficient comparativement aux hommes de rémunérations plus faibles (en moyenne 25,6% inférieure à celle des hommes). Par ailleurs, les services constituent le premier secteur d'occupation de la main-d'œuvre féminine (46,11% contre 38%) suivi de l'agriculture (43,59% contre 46,66%) et de l'industrie (10,31% contre 15,34%).

La situation des femmes sur le marché du travail est liée aux inégalités structurelles associées aux normes socioculturelles qui définissent les attentes et les rôles traditionnels liés au genre. Plus spécifiquement, la charge disproportionnée de travail domestique et de soins non rémunérés limite le temps que les femmes peuvent consacrer à la recherche d'emploi ou la création d'une entreprise. En Afrique de l'Ouest, on estime

que les femmes consacrent en moyenne six fois plus de temps que les hommes aux tâches des soins non rémunérées (Ferrant et Hamel, 2018). Au Sénégal, elles y passent 2,5 fois plus de temps, (ANSD et al., 2022), et au Mali, 17 fois plus de temps (Ferrant et Hamel, 2018). Au Nigéria, on estime que les femmes consacrent en moyenne 2 h 15 min par jour à s'occuper de leurs enfants contre 1 h 35 min pour les hommes (ILO, 2018).

Les femmes sont également moins impliquées dans la création d'entreprises. Pour les Etats dont les données sont disponibles¹², 22,61 % des entreprises nouvellement enregistrées sont détenues par des femmes en moyenne. De même, les femmes représentent moins d'un tiers (29,56%) des entrepreneurs individuels dans la région.

Les disparités entre les sexes en matière d'entrepreneuriat sont liées à diverses contraintes économiques, sociales, institutionnelles, culturelles et politiques. Certaines de ces contraintes sont similaires à celles auxquelles sont confrontés les hommes, mais elles ont une ampleur plus importante pour les femmes. Entre autres, les obstacles liés au financement, notamment la faible capacité d'épargne et le faible accès au crédit limitent la création et le développement d'entreprises par les femmes. Ceux-ci sont liés à des facteurs tels que le manque de garantie (le plus souvent la terre), les taux d'intérêt souvent élevés ou les délais de remboursement courts, le manque d'accès à l'information, l'analphabétisme (Akinbami & Aransiola, 2016 ; Ojong et al., 2021). Par ailleurs, les procédures de création d'entreprises peuvent, dans certains contextes, s'avérer longues et coûteuses et les taux de d'imposition élevés peuvent constituer des obstacles (Ojong et al., 2021). En Afrique de l'Ouest, les femmes sont plus susceptibles de créer des entreprises par nécessité, faisant de la majorité d'entre elles des entreprises de survie peu performantes (Vossenber, 2016).

¹² Bénin, Côte-d'Ivoire, Libéria, Mali, Nigéria, Sierra Leone et Togo

Tableau 6 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Emploi et Revenu »

Indicateurs	BEN	BFA	CPV	CIV	GMB	GHA	GIN	GNB	LBR	MLI	NER	NGA	SEN	SLE	TGO	CEDEAO
Participation à la population active	2,1	29,7	12,9	22,8	15,0	5,4	nd	18,4	13,0	37,5	28,6	20,7	41,9	2,3	7,2	18,4
Ratio emploi-population (taux d'emploi)	2,3	12,8	22,9	23,6	13,3	5,6	34,3	17,1	12,5	37,5	28,5	23,5	42,1	7,0	6,8	19,3
Emploi chez les jeunes (15-29 ans)	18,4	7,7	27,6	10,9	17,9	2,8	28,9	20,6	30,6	8,8	2,9	4,8	52,0	36,6	3,4	1,3
Taux de NEET	43,6	111,3	7,0	164,8	1,99	21,7	67,0	79,8	4,0	184,8	218,6	45,2	105,1	11,5	161,6	81,9
Emploi salarié	39,2	33,6	21,9	50,0	45,8	43,4	57,7	45,5	70,0	64,2	69,3	6,1	46,7	62,5	49,8	47,0
Incidence de l'emploi à temps partiel	55,3	33,0	40,8	55,3	54,7	18,12	nd	nd	26,0	299,0	57,3	40,9	49,4	29,4	nd	56,4
Revenu mensuel moyen	37,2	28,7	7,4	24,5	8,6	34,9	26,8	26,3	16,2	29,0	16,5	37,0	40,8	nd	4,1	21,8
Travail indépendant	13,5	6,5	44,4	23,9	20,9	19,4	17,0	27,6	32,4	15,5	6,1	1,0	34,1	11,2	23,7	19,8
Main d'œuvre dans le secteur des services	50,4	2,8	49,8	52,0	32,1	19,5	5,8	5,8	6,9	11,1	1,7	49,3	53,5	31,1	36,6	20,1
Main d'œuvre dans le secteur agricole	64,2	5,6	62,8	21,6	81,7	12,9	10,5	15,1	13,8	6,0	5,7	34,4	30,3	4,5	29,0	9,6
Main d'œuvre dans l'industrie	35,4	42,0	60,6	54,3	92,0	8,9	77,4	57,4	70,0	20,3	84,5	21,6	59,4	59,8	19,4	24,5
Emploi informel	3,6	4,3	0,3	8,3	19,6	2,1	nd	1,7	9,3	2,5	22,7	nd	2,9	8,2	14,7	7,7
Emploi vulnérable	15,1	9,0	66,5	27,9	22,0	24,8	17,1	30,0	34,8	15,9	6,9	2,3	39,3	10,0	29,3	23,4
Propriétaires d'entreprises	71,8	nd	nd	72,2	nd	nd	nd	nd	72,1	90,9	nd	49,3	nd	54,4	75,9	69,5
Propriété d'entreprises individuelles	47,7	nd	nd	65,1	nd	nd	51,4	nd	48,8	nd	nd	46,8	62,0	62,0	52,5	53,5
Epargne pour démarrer ou développer une entreprise	26,9	18,5	nd	9,6	18,3	17,5	17,5	nd	8,0	25,5	4,6	27,2	24,7	12,2	8,1	11,3
Emprunt pour démarrer ou développer une entreprise	17,3	21,9	nd	36,7	18,8	6,0	26,4	nd	2,8	38,2	25,3	17,4	45,4	18,3	25,7	13,5

Ecart en faveur des filles/femmes
 Ecart en faveur des garçons/hommes
 Donnée non disponible

BEN : Bénin
 BFA : Burkina Faso
 CPV : Cap-Vert
 CIV : Côte-d'Ivoire

GMB : Gambie
 GHA : Ghana
 GIN : Guinée
 GNB : Guinée-Bissau

LBR : Libéria
 MLI : Mali
 NER : Niger
 NGA : Nigéria

SEN : Sénégal
 SLE : Sierra Leone
 TGO : Togo

4.4. Domaines « Accès aux ressources et actifs »

Les femmes ont un accès et un contrôle limités sur les ressources foncières. Les niveaux de disparité entre les sexes en matière de possession de terre sont assez importants. Dans tous les Etats membres, moins d'un quart des femmes déclarent posséder seules une terre ou une maison (7% en moyenne), avec des proportions variant entre 2,2% au Sénégal à 19,6% au Niger.

Le pluralisme en matière de droit foncier compte parmi les obstacles à l'accès des femmes aux ressources foncières. En effet, les droits fonciers dans la région sont régis à la fois par les lois étatiques dictées par le système juridique formel et les droits coutumiers ou religieux, généralement non formalisés dans la loi. Ce dualisme juridique est aujourd'hui une source de conflit qui compromet l'accès des femmes à la terre (Hopp, 2020).

L'accès et l'utilisation des produits et services financiers sont également limités pour elles. En moyenne, elles sont généralement moins susceptibles que les hommes de posséder un compte dans une banque ou autre institution financière formelle (IFF) ou un compte d'argent mobile (18,64% contre 29,26%). Pour les Etats disposant de données, moins, cette proportion va de 7,65% au Niger à 38,36% au Ghana. Les femmes sont également moins susceptibles d'obtenir un prêt auprès d'une institution financière formelle. En 2021, elles ne représentaient en moyenne que 7,23% des personnes ayant bénéficié d'un prêt pour les 13 Etats dont les données sont disponibles, avec des taux variant entre 2,71% en Côte d'Ivoire à 11,6% au Ghana.

Les inégalités en matière d'accès à la terre créent, également des obstacles à l'accès des femmes aux services financiers tels que le crédit. La terre constituant souvent la principale forme de garantie pour accéder au crédit formel, le faible statut des femmes en matière de propriété rend difficile l'obtention de prêts pour elles, en particulier pour les agricultrices. Cette situation les rend moins susceptibles de réaliser des investissements durables et de générer des bénéfices (Hopp, 2020). L'accès limité aux produits et services financiers s'explique notamment par la faible éducation financière, le manque de confiance et la crainte de discrimination, l'inadéquation de l'offre de produits financiers aux besoins des femmes, et l'absence de pièce d'identité (Iqbal, 2018).

Tableau 7 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Accès aux ressources et actifs »

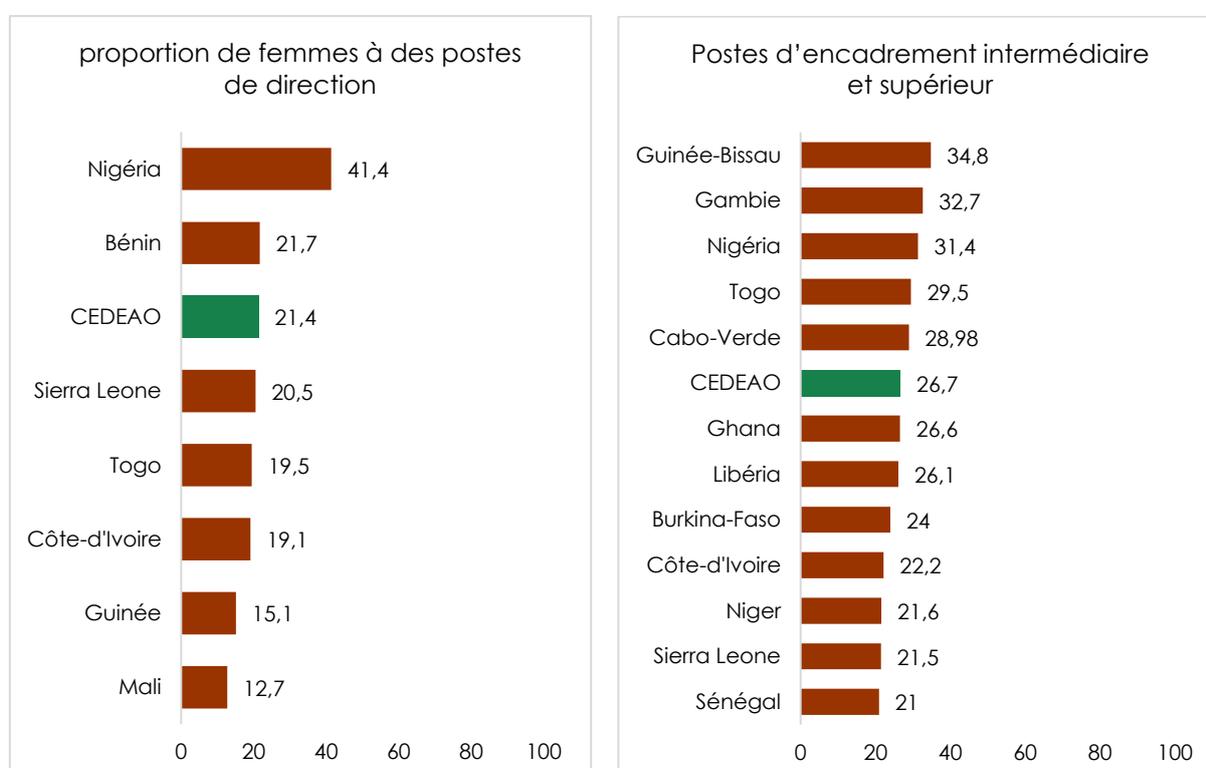
Indicateurs	BEN	BFA	CPV	CIV	GMB	GHA	GIN	GNB	LBR	MLI	NER	NGA	SEN	SLE	TGO	CEDEAO
Propriétaires seuls d'une terre	81,5	79,7	nd	79,0	71,0	71,3	76,3	nd	69,8	45,1	45,4	84,5	88,5	73,9	84,3	73,1
Propriétaire conjoints d'une maison	55,6	105,9	nd	170,4	47,4	116,0	113,8	nd	15,4	52,2	88,7	51,1	43,6	91,3	111,1	57,5
Détenteurs de compte dans une Institution financière	41,2	32,7	nd	23,7	24,3	13,1	27,8	nd	35,5	43,4	45,3	46,9	17,7	38,0	29,1	32,2

 Ecart en faveur des filles/femmes	BEN : Bénin	GMB : Gambie	LBR : Libéria	SEN : Sénégal
 Ecart en faveur des garçons/hommes	BFA : Burkina Faso	GHA : Ghana	MLI : Mali	SLE : Sierra Leone
 Donnée non disponible	CPV : Cap-Vert	GIN : Guinée	NER : Niger	TGO : Togo
	CIV : Côte-d'Ivoire	GNB : Guinée-Bissau	NGA : Nigéria	

4.5. Domaine « Leadership et prise de décision »

Dans la sphère managériale, malgré l'augmentation des niveaux d'éducation et de participation des femmes au marché du travail, très peu parviennent à briser le plafond de verre qui limite leur accès à des postes supérieurs au sein des entreprises. Elles sont encore largement sous-représentées dans les postes de direction d'encadrement au sein des entreprises. Pour les Etats dont les données sont disponibles (7 Etats sur 15), moins d'un quart de ces postes est occupé par des femmes. En 2021, cette proportion s'établissait à 12,65% au Mali, 15,07% en Guinée, 19,14% en Côte d'Ivoire, 20,52% en Sierra Leone et 21,74% au Bénin, tandis qu'elle était plus élevée au Nigéria. Pour ce qui est des postes d'encadrement intermédiaires et supérieurs, en moyenne 26,68% sont occupés par des femmes dans l'ensemble des 12 Etats pour lesquels les données sont disponibles, allant de 21,03% au Sénégal à 34,75% en Guinée-Bissau.

Graphique 1 : Représentation des femmes dans le leadership au sein des entreprises

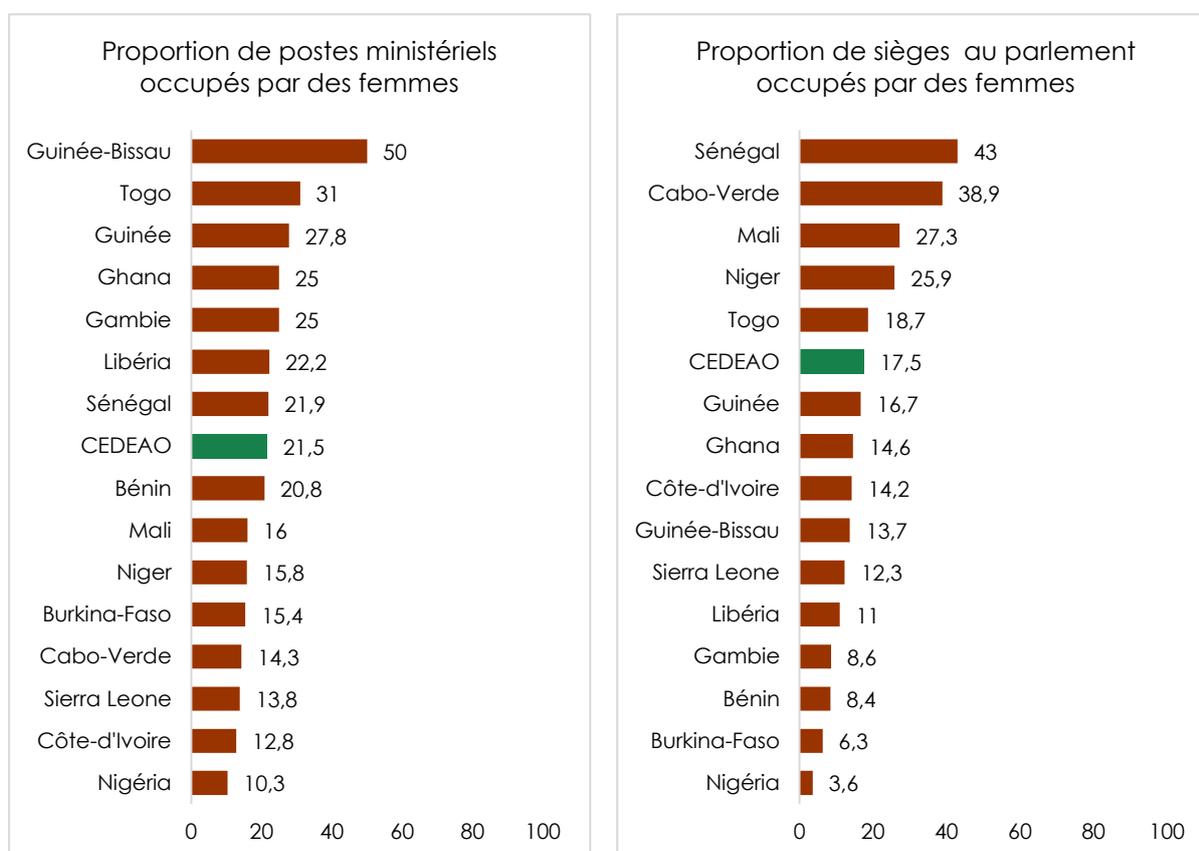


Sur le plan politique, en dépit des avancées, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste limitée. On observe toutefois une légère hausse de leur participation dans les instances politiques en 2021 par rapport à 2017. Spécifiquement, la proportion de femmes à des postes ministériels a connu une augmentation de 4,34 points de pourcentage, passant de 17,13% à 21,47%. Cette représentativité était par contre en baisse dans certains Etats, notamment de 0,41 point de pourcentage au Niger (15,79), de 1,66 point de pourcentage au Nigéria (10,34%), de 8,31 points de pourcentage en Côte d'Ivoire (12,77%), de 10,71 points de pourcentage au Cap-Vert (14,29%) et de 8,2 points de pourcentage au Mali (16%). En 2021, la Guinée-Bissau affichait une participation paritaire entre les femmes et les hommes aux postes ministériels, une représentativité qui a baissé depuis lors. On relève par ailleurs des

disparités dans les portefeuilles ministériels occupés par les femmes et les hommes. Les portefeuilles ministériels occupés par les femmes sont moins diversifiés et elles sont moins susceptibles d'occuper des portefeuilles stratégiques tels que les finances et la défense (UNECA, 2022).

Des progrès, bien que lents, sont également observés dans la représentativité des femmes au Parlement. En 2021, elles n'étaient que 17,54% au niveau régional, soit une hausse de 2,59% par rapport à 2017. Des plaidoyers soutenus par des organisations de la société civile ont permis d'adopter des lois en faveur d'une meilleure représentativité des femmes. Ces mobilisations ont par exemple permis au Sénégal et au Cap-Vert de se placer en tête de la région en termes de représentativité des femmes au parlement avec des proportions respectives de 43,03% et 38,89% des sièges pour 2021.

Graphique 2: Représentation politique des femmes



L'instauration de mécanismes tels que l'utilisation de quotas et d'autres mesures positives dans la plupart des Etats de la région a contribué à améliorer la participation politique des femmes. Par exemple, le Niger et la Sierra Leone ont instauré des quotas sous forme de siège réservés aux femmes dans leurs parlements tandis que le Togo, le Sénégal, le Mali, le Libéria, la Guinée, le Cap-Vert et le Burkina Faso ont mis en place d'autres formes de quotas, soit constitutionnels et/ou législatifs, soit comme mesure inscrite dans les statuts des partis politiques individuels. L'efficacité de ces mécanismes reste cependant limitée en raison, entre autres, de la mauvaise application des lois existantes sur la parité, de l'absence de mesures d'incitation au respect des règles et de sanctions en cas de non-respect, ainsi que du manque de conformité statutaire (Ugbe, 2020).

La visibilité croissante des femmes dans l'arène politique ouvre la voie à leur accès à des positions élevées de leadership politique, et contribue à faire évoluer les perceptions quant à leur rôle et leur capacité en politique. L'une des réalisations les plus marquantes en la matière a été l'élection au Libéria de la première femme Chef d'Etat en Afrique, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, élue en 2005 puis réélue en 2011. On note aussi la présence de femmes au poste de Premier ministre et de Vice-présidente, notamment au Togo, au Bénin et au Libéria, actuellement en fonction. Au Sénégal et au Togo, cette évolution a également favorisé la nomination de femmes à des portefeuilles stratégiques traditionnellement occupés par des hommes, tels que le ministère de la défense (ECOWAS, 2022).

4.6. Domaine « Utilisation à la technologie »

Le développement des services financiers numériques a contribué à améliorer l'inclusion financière, mais leur utilisation reste en général faible et particulièrement parmi les femmes. En 2021, l'utilisation des paiements numériques a presque doublé par rapport au niveau de 2017 dans la majorité des Etats membres, mais elle est moins courante chez les femmes (23,33%) que chez les hommes (35,48%). Au Niger en particulier, l'utilisation du paiement numérique a plus que doublé (passant de 5,91% à 13,03%), pourtant les taux y restent les plus bas de la région, aussi bien pour les femmes (8,16%) que pour les hommes (17,69%). De plus, parmi les moyens disponibles, le téléphone portable est peu privilégié par les utilisateurs de téléphone et d'internet de la région pour les paiements digitaux tels que le règlement de factures (2,77% pour les femmes et 5,66% pour les hommes), les achats en ligne (1,56% contre 3,09 respectivement) ou l'accès à un compte (15,63% contre 22,88% respectivement).

La fracture numérique entre les sexes est l'une des principales causes du faible usage des services financiers numériques par les femmes. Elle est associée à divers facteurs dont des obstacles liés à l'accessibilité financière des appareils et outils numériques (téléphone par exemple) et d'internet, plus accentués chez les femmes en raison de leur faible accès aux opportunités économiques et de leurs capacités financières limitées, l'analphabétisme qui limite leurs capacités d'utilisation des technologies et services numériques, ainsi que du manque de connaissances et de compétences numériques, y compris la méconnaissance des avantages qu'offrent les technologies numériques notamment l'internet (Alliance for Affordable Internet, 2021; World Bank Group, 2021). Une étude réalisée au Sénégal a révélé par exemple que 36 % des utilisatrices de téléphones mobiles et ayant connaissance de l'internet mobile contre 12 % d'hommes ont énuméré les capacités de lecture et d'écriture comme étant les principaux obstacles à l'utilisation de la technologie mobile (GSMA, 2020). L'impact et l'ampleur de ces facteurs varient également en fonction de divers facteurs socioéconomiques, tels que le milieu de résidence, le niveau d'éducation, le niveau de revenu entre autres. La même étude au Sénégal a révélé que les femmes des zones urbaines sont 11 % moins susceptibles que les hommes d'utiliser l'internet sur leur téléphone portable, contre 32 % en zones rurales.

Tableau 8 : Ecart entre les sexes dans le domaine « Utilisation de la technologie »

Indicateurs	BEN	BFA	CPV	CIV	GMB	GHA	GIN	GNB	LBR	MLI	NER	NGA	SEN	SLE	TGO	CEDEAO
Personnes ayant effectué ou reçu un paiement numérique	50,7	36,3	nd	22,9	34,6	20,1	30,8	nd	35,4	38,6	53,9	45,3	18,8	36,0	41,5	35,8
Utilisation du téléphone ou internet pour payer des factures	61,5	61,3	nd	29,7	29,4	61,3	54,3	nd	82,44	58,3	47,7	69,7	42,3	49,4	31,0	52,18
Utilisation du téléphone ou internet pour effectuer des achats en ligne	49,3	24,4	nd	57,1	11,2	23,5	40,1	nd	75,7	79,3	35,2	63,5	17,1	16,6	90,9	44,9
Utilisation du téléphone ou internet pour accéder à un compte	50,3	45,3	nd	25,7	21,4	20,0	40,1	nd	25,8	35,6	47,1	48,0	8,7	35,8	33,8	33,5

 Ecart en faveur des filles/femmes	BEN : Bénin	GMB : Gambie	LBR : Libéria	SEN : Sénégal
 Ecart en faveur des garçons/hommes	BFA : Burkina Faso	GHA : Ghana	MLI : Mali	SLE : Sierra Leone
 Donnée non disponible	CPV : Cap-Vert	GIN : Guinée	NER : Niger	TGO : Togo
	CIV : Côte-d'Ivoire	GNB : Guinée-Bissau	NGA : Nigéria	

4.7. Domaine « Violences Basées sur le genre (VBG) »

Les Etats ont engagé diverses actions en faveur de la prévention et de la protection des femmes et des filles contre les actes de VBG ont été engagées par les Etats. De nouvelles lois ont été adoptées et intègrent des dispositions qui criminalisent les actes de violence et renforcent les mesures de soutien et de protection des femmes et des filles. Au Bénin par exemple, la loi votée en 2021 a élargi la définition des VBG, instauré la gratuité des certificats médicaux requis pour poursuivre les cas de VBG, et augmenté les peines pour les crimes de VBG. L'introduction de cette loi a favorisé une légère augmentation de la prise en charge des crimes de violence par le système judiciaire qui est passée de 12,1 % en 2020 à 13,7 % en 2022¹³. En 2022, le Togo a réformé son cadre législatif dans plusieurs domaines en apportant une plus grande protection aux femmes en renforçant leurs droits et en interdisant les pratiques coutumières susceptibles de porter atteinte à l'égalité des sexes, spécifiquement en matière d'héritage, de foncier et de mariage des enfants (Pettinotti & Raga, 2023). Au Ghana, une unité d'appui aux victimes de la violence domestique (DOVVSU) a été mise sur pied afin de prévenir, d'enquêter et de poursuivre les cas de maltraitance d'enfants, de violence domestique et de violence basée sur le genre (ECOWAS, 2022). Des programmes d'éducation et sensibilisation ont été initiés dans d'autres pays comme par exemple au Cabo- Verde, pour stimuler le changement de comportement (Ibid.).

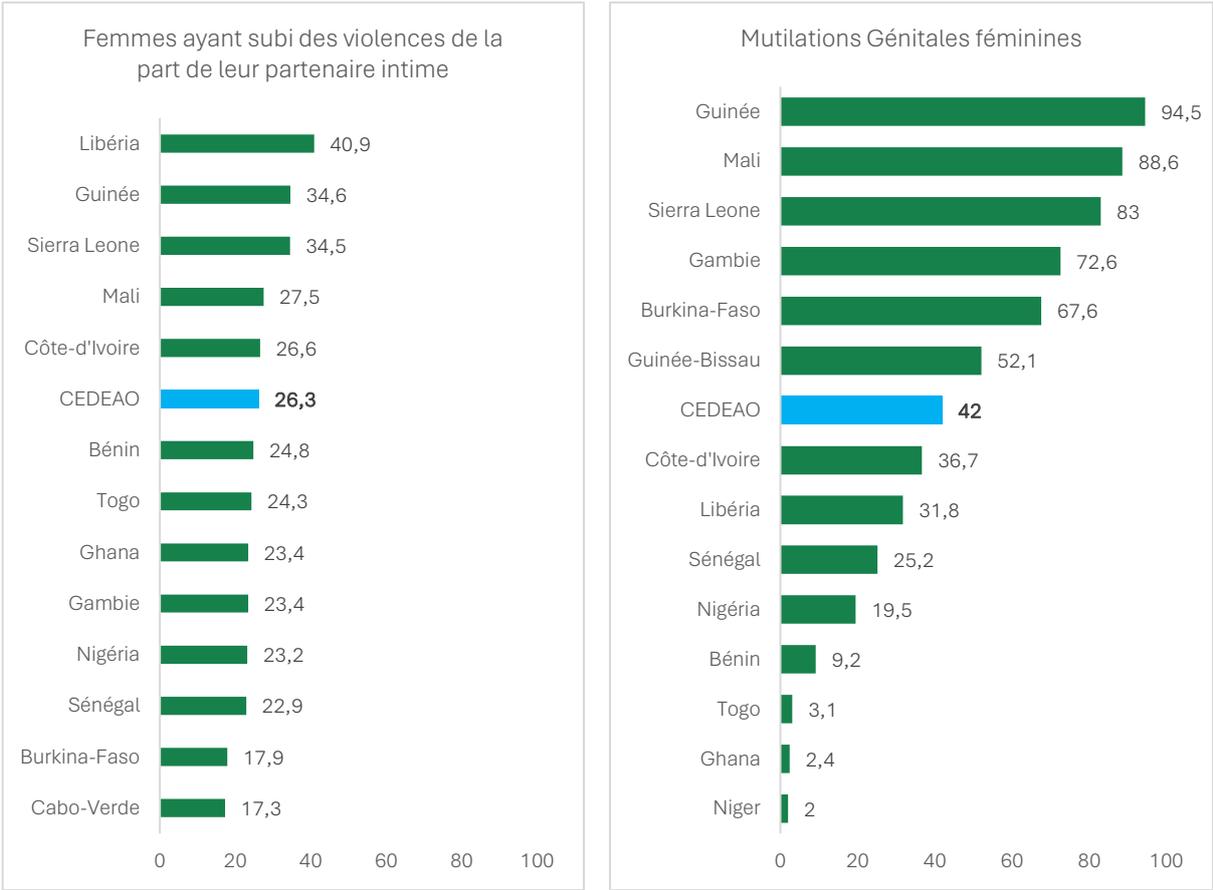
Pourtant, les femmes continuent d'être victimes de diverses formes de violence et de pratiques néfastes en raison de leur sexe. La violence conjugale est l'une des formes les plus répandues de violence dans la région. Selon les données EDS, 1 femme sur 4 dans la région âgée de 15 à 49 ans (26,25%)¹⁴ affirme avoir été victime de violence physique et/ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie. Au niveau des Etats, cette proportion varie entre 17,25% au Cap-Vert à 40,87% au Libéria. Ces chiffres

¹³ [For women and girls in Benin, multi-faceted gender reforms offer new opportunities \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/), consulté le 07 mars 2024

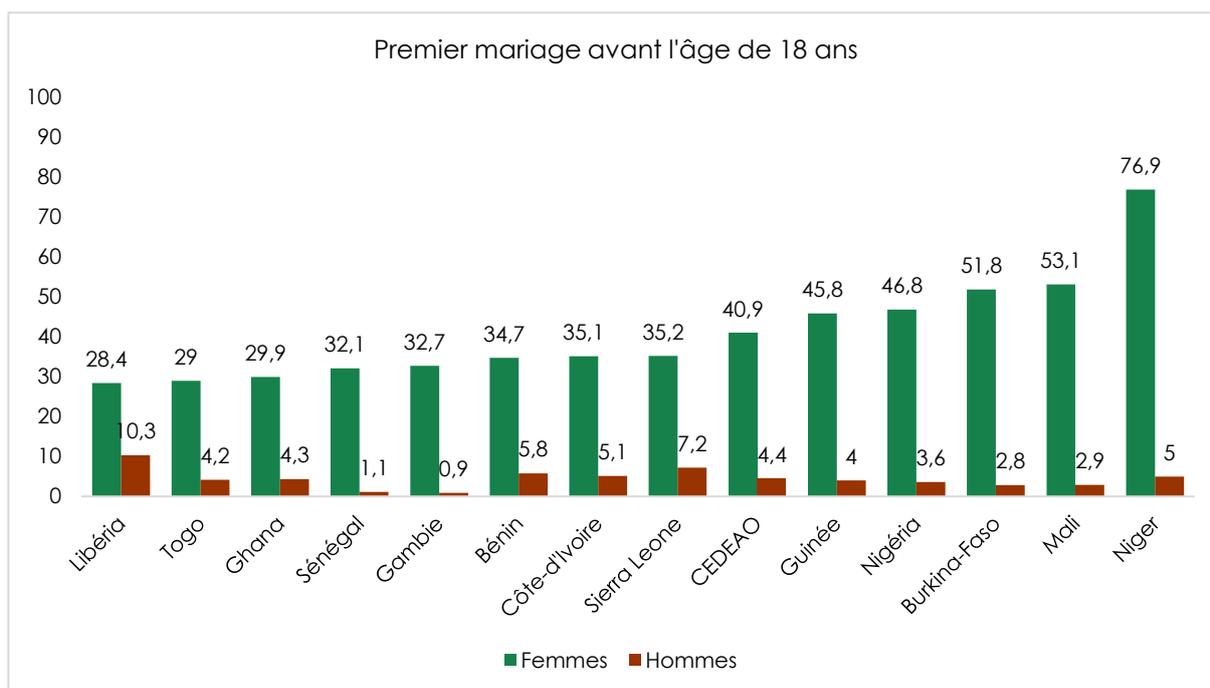
¹⁴ Cette moyenne n'inclut pas la Guinée-Bissau et le Niger

pourraient toutefois être sous-estimés étant donné que de nombreuses victimes ne dénoncent pas les actes de violence dont elles sont victimes. En effet, plus de la moitié (58,18%) des victimes ont affirmé n'avoir jamais révélé leur expérience ou demandé de l'aide, pour les États disposant de données sur cet indicateur. En outre, des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage des enfants sont également très répandues dans les États membres, avec des proportions variables entre les États membres. À l'échelle régionale, en moyenne 3 femmes sur 7 âgées de 15 à 49 ans (42,02%) ont déclaré avoir subi une MGF. 52% sont concernées en Guinée-Bissau, tandis que la pratique est quasi universelle en Gambie (72,6%), au Burkina Faso (75,6%), en Sierra Leone (83%), au Mali (88,6%) et en Guinée (94,5%). De plus, en moyenne deux filles sur cinq (41%) sont mariées avant l'âge minimum légal institué dans les textes de la communauté¹⁵, soit une probabilité 10 fois supérieure à celle des garçons (4,40%). D'ailleurs, six États membres de la CEDEAO ont été identifiés parmi les vingt (20) pays ayant les taux de mariage précoce les plus élevés au monde (Bouchama et al., 2018). Il s'agit du Burkina Faso (51,77%), de la Guinée (45,84%), du Mali (53,14%), du Niger (76,91%), du Nigéria (46,78%) et de la Sierra Leone (35,18%).

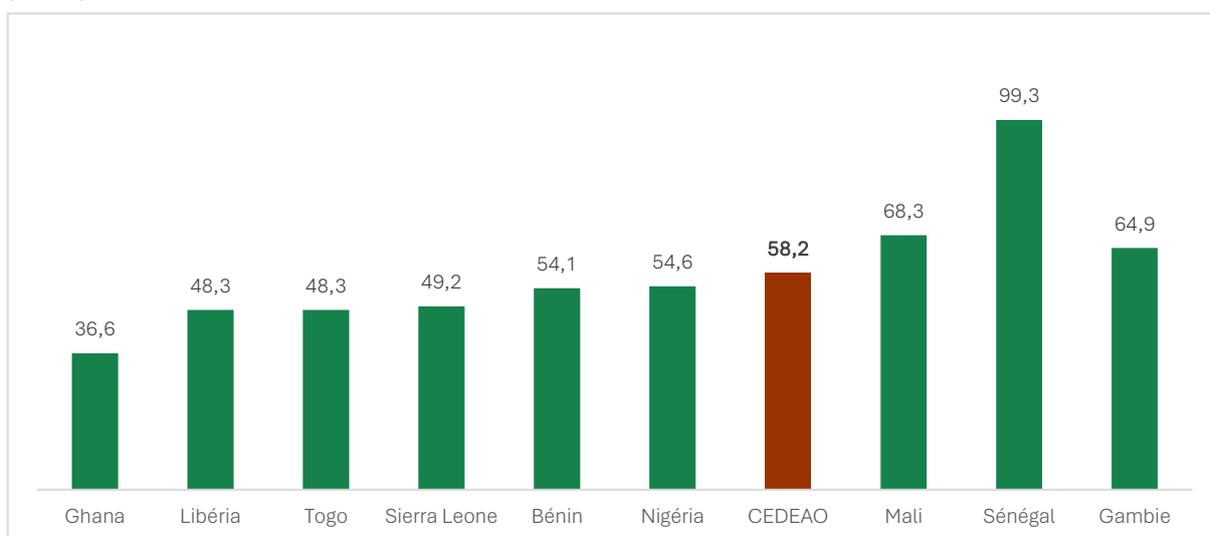
Graphique 3 : Prévalence des VBG



¹⁵ 18 ans selon les textes de la CEDEAO



Graphique 4 : Proportion de femmes victimes de violence n'ayant jamais demandé de l'aide pour y mettre fin

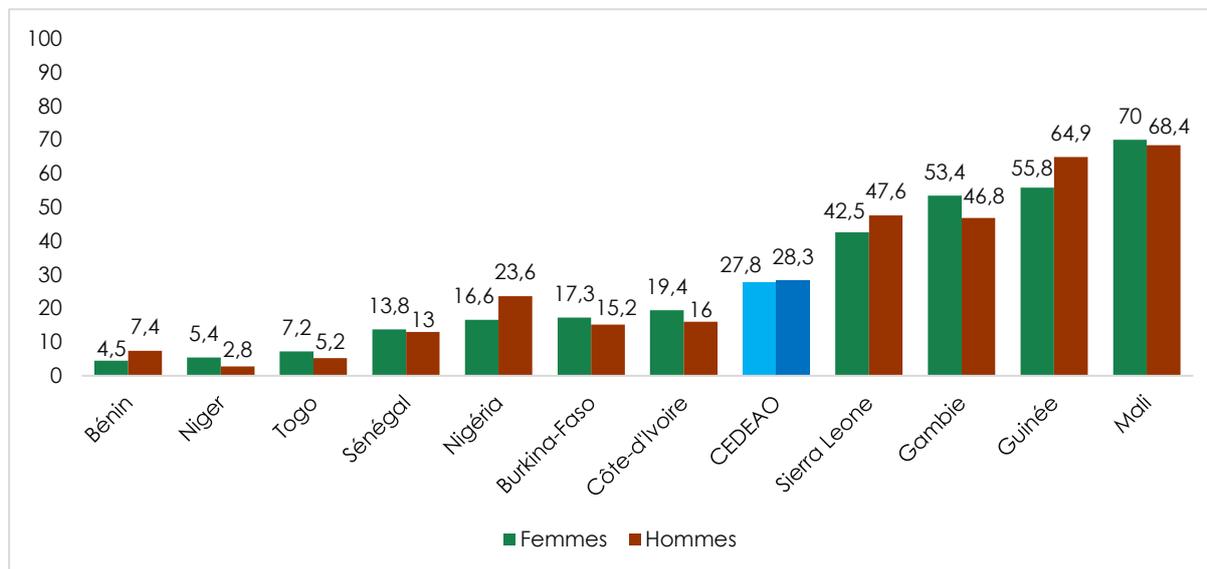


La forte acceptation sociale de ces pratiques, couplée à d'autres facteurs,

économiques, sociaux et culturels favorise également leur persistance. Par exemple en Sierra-Leone, en Gambie, en Guinée et au Mali, 42% à 70% de femmes et d'hommes pensent que la religion exige la pratique des MGF. Au Burkina Faso, 44 % de la population justifie le mariage des filles avant 18 ans, tandis que seulement 4% pensent qu'il est acceptable pour les garçons. En outre, pour les familles pauvres, le mariage précoce peut être utilisé comme un moyen de réduire le fardeau économique. Une étude de Human Rights Watch indique qu'à l'échelle globale, les filles issues de 20% des familles les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans que les filles issues des 20% de familles les plus riches (Das, 2018). Au Sénégal, le risque

qu'une fille soit mariée précocement est quatre fois plus élevé dans les familles pauvres que dans les familles aisées, et au Bénin, le risque est 2,5 fois plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine (Bouchama et al., 2018).

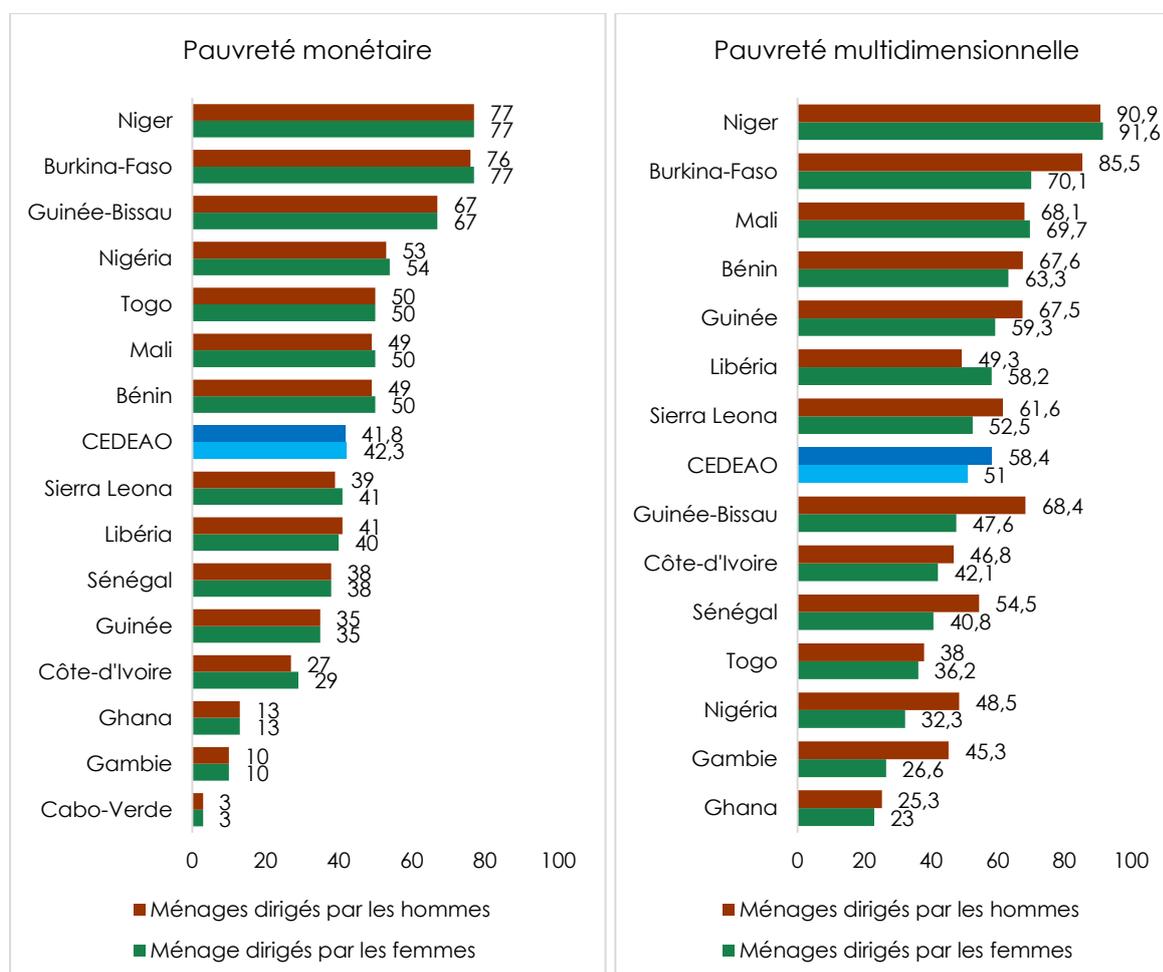
Graphique 5: Proportions de femmes et d'hommes qui pensent que la religion exige les MGF



Les législations existantes sont affaiblies par leur méconnaissance, ainsi que par la pluralité des cadres juridiques et des lois sur les VBG. Par exemple, bien que les Etats aient ratifié les conventions régionales et internationales fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, l'âge légal du mariage est en dessous de 18 ans dans certains Etat, notamment en Guinée, au Niger, au Mali, en Sierra Leone et au Sénégal. Au Togo, le mariage d'enfants est interdit par la loi depuis 2007, mais le cadre juridique du pays reconnaît encore des circonstances exceptionnelles sans toutefois éclaircir les modalités d'évaluation de ces circonstances (Pettinotti & Raga, 2023). Les droits coutumiers et religieux peuvent également autoriser le mariage des enfants comme c'est le cas par exemple en Gambie, au Ghana et au Nigéria (Bouchama et al., 2018).

4.8. Domaine « Pauvreté »

Graphique 6 : Incidence de la pauvreté

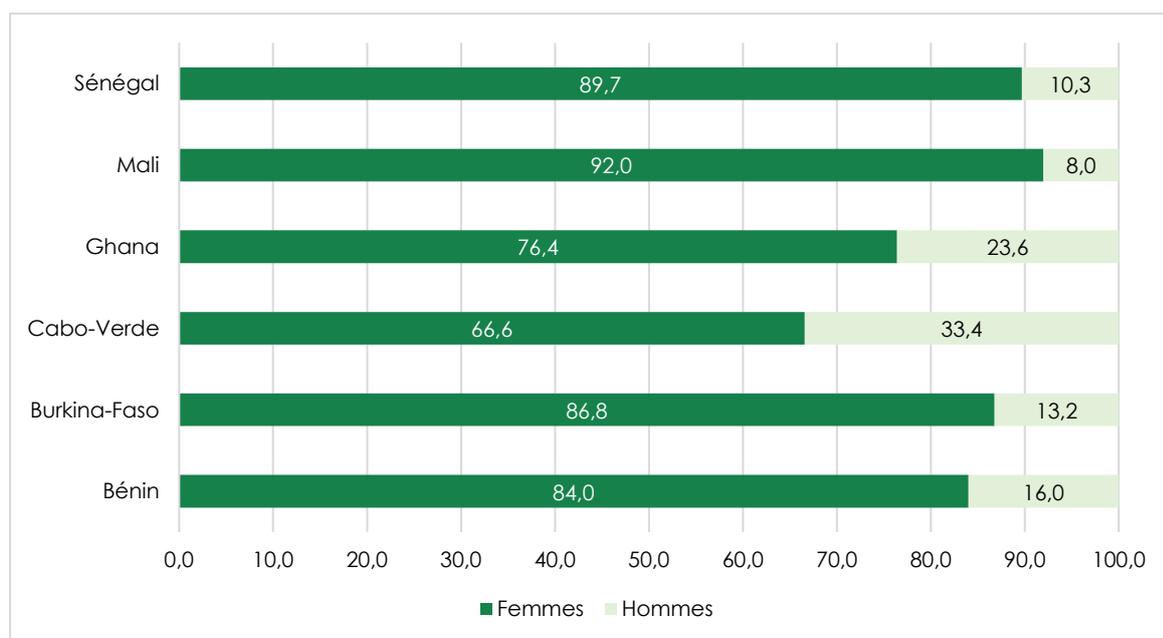


La pauvreté est fortement répandue aussi bien parmi les ménages dirigés par des femmes que ceux dirigés par des hommes. En moyenne 42,27% des ménages dirigés par les femmes et 41,8% de ceux dirigés par les hommes vivent en situation d'extrême pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour). Cette situation de pauvreté monétaire entraîne des privations dans d'autres dimensions, notamment en termes d'éducation de santé et de niveau de vie (pauvreté multidimensionnelle). Ces privations sont observées dans plus de la moitié des ménages, mais dans une proportion plus importante parmi les ménages dirigés par les hommes (58,38%) que ceux dirigés par les femmes (50,95%). Ces moyennes régionales masquent cependant de nombreuses disparités entre les États membres. Les proportions de ménages en situation de pauvreté sont particulièrement élevées. 77% des ménages dirigés par les femmes et 76 % de ceux dirigés par des hommes vivent en situation d'extrême pauvreté. Le Cap-Vert est le seul État dont moins de 3% de ménages sont affectés par la pauvreté Cap-Vert. De même, 91,57% des ménages dirigés par les femmes sont affectés par la pauvreté multidimensionnelle au Niger et 70,08 au Burkina Faso, contre respectivement 90,88% et 85,46% pour les hommes. Pour les autres États, ces proportions varient entre 23% au Ghana et 69% au Mali pour les femmes et 25,23% au Ghana à 68,66% en Guinée-Bissau pour les hommes.

4.9. Domaine « Allocation du temps »

Les femmes supportent une charge disproportionnée de travail non rémunéré. Ce travail englobe les activités de production de biens et de services destinés à la consommation du ménage. Il inclut les tâches domestiques telles que la collecte d'eau et de bois de chauffage, la cuisson des repas, l'entretien du ménage, etc., ainsi que les services de soins tels que les soins aux enfants, aux personnes âgées et autres membres du ménage. En raison des normes sociales et culturelles qui définissent les rôles de genre, la responsabilité de ces tâches incombe traditionnellement aux femmes et aux filles, qui en exécutent la majeure partie. Dans l'espace CEDEAO, il existe un manque de données pour informer sur la situation des femmes et des hommes dans la distribution du temps. Les données les plus récentes disponibles pour certains Etats permettent cependant de donner un aperçu de l'utilisation du temps chez les femmes et les hommes. Par exemple, au Mali, 92% du fardeau du travail non rémunéré est assuré par les femmes, Cette proportion est respectivement de 84% au Bénin, 76,4% au Ghana, 66,6% au Cap-Vert¹⁶, 86,8% au Burkina Faso et 89,7%¹⁷ au Sénégal.

Graphique 7 : Distribution du fardeau de travail non rémunéré entre femmes et hommes



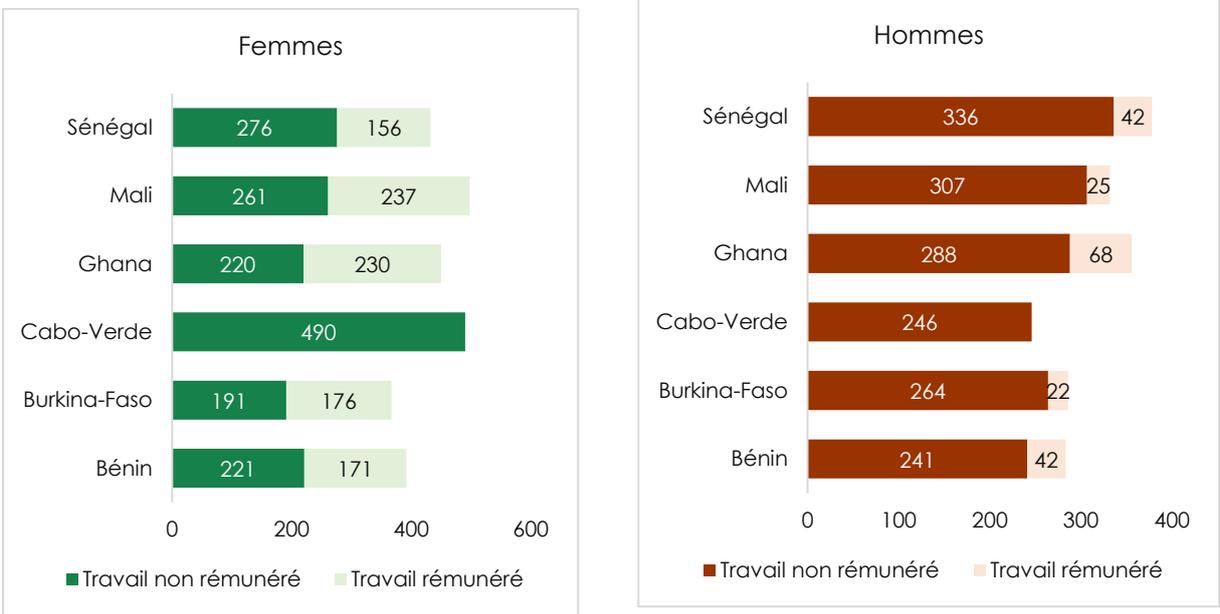
La répartition inégale du temps de travail non rémunéré impacte sur la répartition du temps des hommes et des femmes et limite la participation des femmes dans des activités rémunérées. Au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Ghana, au Mali et au Sénégal, les femmes passent en moyenne entre 3 heures et 8 heures par jour à effectuer des activités non rémunérées, soit 2 à 10 fois plus de temps que les hommes (entre 22 minutes et 4 heures par jour)^{16,17}. A l'inverse, elles consacrent en moyenne beaucoup moins de temps à des activités rémunérées (entre 2 heures 30 minutes et 4 heures) que les hommes (entre 4 heures et 5 heures 30 minutes). Pour de nombreuses femmes, la charge de travail non rémunéré constitue une limite à leur entrée sur le marché du

¹⁶ Charmes (2019)

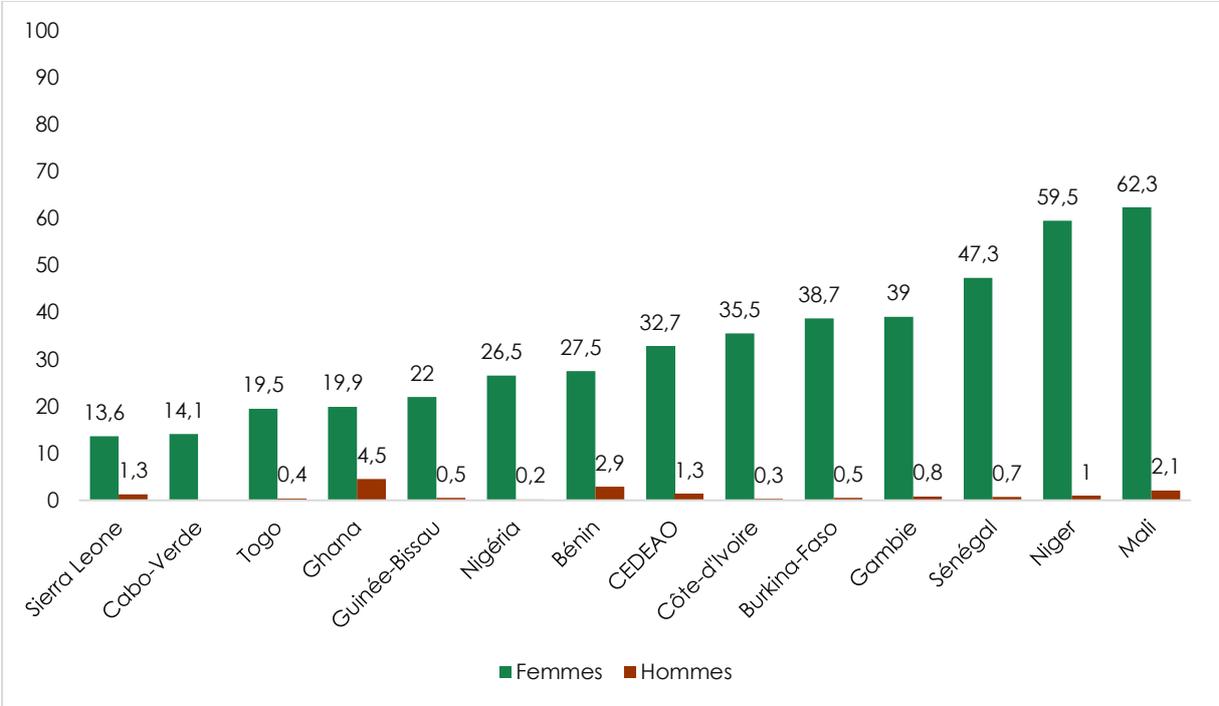
¹⁷ Charmes (2024)

travail. A l'échelle régionale, on estime qu'en moyenne 32,7% des femmes sont hors de la population active, c'est-à-dire ni employées ni au chômage, en raison des responsabilités familiales. Cette proportion variant de 14,1% au Cap-Vert à 62,3% au Mali.

Graphique 8 : Temps moyen passé dans le travail non rémunéré et le travail rémunéré



Graphique 9 : Part de personnes hors de la population active en raison des responsabilités de soins





ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

5

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

LEVIERS DE REDUCTION DES INEGALITES ENTRE LES SEXES

5. LEVIERS DE REDUCTION DES INEGALITES ENTRE LES SEXES

L'analyse de la situation de l'égalité de genre dans la CEDEAO indique des progrès significatifs en la matière. Toutefois, malgré les améliorations constatées, la réalisation de l'égalité des genres reste un défi pour la région. Dans tous les Etats, et à travers tous les domaines examinés, les inégalités entre les sexes persistent. Ces inégalités sont alimentées et entretenues par des facteurs structurels qui incluent les normes sociales, culturelles et traditionnelles discriminatoires, ainsi que des politiques sociales insuffisantes. Vu les coûts économiques qu'engendrent les inégalités entre les sexes, il est important pour les Etats d'agir sur ces facteurs pour promouvoir et faire progresser l'égalité entre les sexes dans la région ouest africaine, grâce à des investissements plus larges, susceptibles d'impacter les femmes et les hommes tout au long de leur cycle de vie. Nous recommandons les actions suivantes :

1- Investir dans l'éducation dès la petite enfance et dans l'apprentissage tout au long de la vie.

L'égalité entre les sexes en matière d'éducation nécessite des investissements dans des approches qui promeuvent l'égalité entre les sexes dans tous les aspects des systèmes éducatifs. Cela peut passer par l'instauration de systèmes éducatifs inclusifs qui répondent à la diversité des besoins (des filles et des garçons) et qui mettent l'accent sur l'amélioration des résultats en termes d'accès, de maintien et de performance d'apprentissage, sur la qualité des programmes d'études, du matériel d'enseignement et d'apprentissage, sur la formation des enseignants, sur la sécurité et la qualité des environnements d'apprentissage. Les politiques peuvent s'articuler autour des axes suivants :

- La réduction des inégalités entre les filles et les garçons dès les premières années de vie, en promouvant l'accès à une éducation inclusive et de qualité à la petite enfance, à travers des environnements favorables au développement physique, cognitif, personnel et socio-affectif. Une éducation de qualité pour la petite enfance, dans des environnements inclusifs, contribue en effet à donner les mêmes chances aux filles et aux garçons d'acquérir une base solide d'apprentissage et d'épanouissement tout au long de la vie (Gardner et al., 2019).
- Le soutien à la transition des adolescentes du primaire vers le secondaire mais également vers l'enseignement supérieur, en investissant dans des environnements scolaires sûrs et sécurisés pour les filles, y compris l'instauration d'un environnement physique répondant à leurs besoins, ainsi que la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre en milieu scolaire. Aborder les obstacles tels que le mariage d'enfants, les grossesses précoces et la pauvreté, permettra également de maintenir le plus possible de filles à l'école et d'atteindre une plus grande parité entre les sexes.

- La suppression des stéréotypes et des préjugés sexistes dans les pratiques et les matériels d'apprentissage, ainsi que la promotion des approches éducatives sensibles au genre, non discriminatoires et transformatrices. Cela inclut le recrutement et la formation des enseignants.
- La réduction des écarts en matière de formation et de compétences spécifiques, au niveau secondaire et tertiaire, notamment les compétences numériques, les STEM et l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que dans l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

2- Instaurer des systèmes de santé sensibles au genre. De tels systèmes de santé permettront de répondre de manière efficace aux inégalités entre les sexes dans l'accès aux services de santé, aux soins et aux résultats en matière de santé. Les stratégies allant dans ce sens doivent garantir un accès équitable aux services de santé, en assurant des services abordables et une couverture maladie universelle qui couvre les spécificités des soins selon le sexe, notamment les soins de santé maternelle, la planification familiale et les services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'éducation à la sexualité et la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Il est également indispensable de renforcer les capacités des professionnels de santé sur les questions de soins sensibles au genre, et de promouvoir la représentativité des femmes dans le leadership dans le domaine de la santé. Mais en plus de renforcer les systèmes de santé, l'élimination des VBG liées au genre reste un impératif pour l'amélioration de la santé des femmes. Les cadres juridiques et politiques de prévention et de réponse à la VBG doivent être renforcés à cet effet.

3- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes en améliorant pour elles les opportunités d'emplois et de revenu. La réalisation de l'égalité entre les sexes en matière d'emploi nécessite des changements structurels qui permettent de lever les obstacles systémiques limitant la participation économique des femmes. Les politiques en faveur de l'égalité des sexes pourraient inclure :

- La reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail non rémunéré des femmes. Cela inclut des investissements visant à faciliter l'accès des femmes à des infrastructures de base y compris des services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, économiquement accessibles et de qualité, ainsi qu'à des technologies innovantes permettant de gagner du temps. Ces actions sont susceptibles d'aider les femmes, à libérer du temps, qu'elles pourront consacrer à des activités économiques rémunératrices. Cela peut également inclure des politiques favorisant un meilleur équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales, telles que l'introduction au sein des entreprises, de politiques de congés parentaux pour les femmes et les hommes.
- Le soutien à la création d'entreprises et d'activités génératrices de revenus par les femmes, en facilitant leur accès aux ressources productives, notamment la terre et le crédit, ainsi que les technologies numériques. Faciliter également l'accès des femmes entrepreneures à des réseaux et au renforcement de leurs capacités en matière de gestion et techniques, y compris l'éducation financière et la gestion et le développement d'entreprises et augmenter leurs chances d'accéder aux marchés publics.

- La réduction de la ségrégation entre les sexes en matière d'emploi, en ciblant les écarts entre les sexes en termes de qualification et de compétences, en encourageant l'inscription des filles dans les filières de formations relatives aux STEM, par exemple, et dans d'autres filières à fort potentiel d'emploi et de rémunération mais dans lesquelles les femmes sont sous-représentées. Des programmes de formation qui visent à soutenir la reconversion des femmes vers des filières à forte demande sont aussi susceptibles d'augmenter leurs chances d'insertion professionnelle et de réduire les écarts de revenu. L'octroi de soutien financier (bourses d'études) et de programmes de mentorat est également susceptible de stimuler la participation et la réussite des jeunes filles et des femmes dans ces cursus de formation, ainsi que la progression des filles dans ces secteurs.
- Instaurer des cadres juridiques et politiques qui favorisent l'égalité de genre sur le marché du travail. Cela inclut des lois visant à éliminer les préjugés sexistes dans les processus de recrutement et de promotion, ainsi que des comportements abusifs, en milieu de travail, y compris le harcèlement sexuel, l'application de politiques d'égalité salariale pour un travail égal, la promotion de conditions de travail flexibles et d'environnements de travail sains et sensibles au genre et des politiques de protection sociale pour les travailleurs de l'informel.

4- Promouvoir le leadership et la participation des femmes à la prise de décision politique. Les politiques doivent œuvrer pour un paysage politique plus inclusif et équitable en favorisant une meilleure mise en œuvre des cadres politiques et des réformes institutionnelles en faveur d'une meilleure représentativité des femmes, dans la sphère publique et politique. Ils doivent également octroyer un soutien financier aux femmes aspirantes à des positions de leadership et créer des possibilités de mise en réseau. Une représentation plus positive des femmes aux postes de direction, en particulier dans les médias permettrait d'inspirer davantage femmes et contribuerait à remettre en cause les préjugés sexistes sur les femmes en politique. L'accent peut être mis sur des programmes d'éducation et d'autonomisation pour susciter l'engagement des femmes et des jeunes filles dans des positions de leadership dès le jeune âge, aux niveaux communautaires et du développement d'aptitudes telles que la confiance en soi, la prise de parole, la gestion de conflits, etc.

5- Susciter le changement des normes sociales et l'adoption de croyances de genre égalitaires. Des perceptions et croyances positives en matière de genre sont indispensables pour plus d'efficacité des actions en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines. Les approches peuvent inclure l'éducation et la sensibilisation sur l'égalité de genre et les conséquences négatives des stéréotypes sexistes, l'engagement des hommes et des garçons ainsi que des communautés dans les efforts et le plaidoyer pour l'égalité des sexes et la remise en question des normes négatives.

6- Renforcer les systèmes d'information relatifs aux données sur le genre. Les capacités nationales en termes de collecte et de production de données sur le genre, désagrégées par sexe, doivent être améliorées. Ces données sont indispensables pour faire un suivi des progrès en matière d'égalité de genre et identifier les priorités en la matière. La collecte des données sur les indicateurs doit être institutionnalisée

dans tous les départements sectoriels. L'accent doit également être mis sur l'utilisation de données probantes sur le genre et le renforcement des capacités des utilisateurs, notamment les décideurs, sur le recours à ces évidences pour soutenir la formulation de politiques et l'élaboration de projets et programmes sensibles au genre.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

6

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AfDB & UNECA. (2020). *Bridging the gender gaps: The Africa Gender Index Report 2019*.
- Alliance for Affordable Internet. (2021). *The costs of exclusion: West Africa regional report*.
www.a4ai.org
- ANSD, UN Women, Women Count, & AFD. (2022). *Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal: Rapport final*.
- Akinbami, C. A. O., & Aransiola, J. O. (2016). Qualitative exploration of cultural practices inhibiting rural women entrepreneurship development in selected communities in Nigeria. *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 28(2), 151–167.
<https://doi.org/10.1080/08276331.2015.1102476>
- BAD. (2015). *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action. Indice de l'égalité du genre en Afrique (2015)*.
- Baker, J., Lynch, K., Cantillon, S., & Walsh, J. (2004). *Equality: From theory to action*.
<https://doi.org/10.1057/9780230508088/COVER>
- Bouchama, N., Ferrant, G., Fuiet, L., Meneses, A., & Thim, A. (2018). *Gender inequality in West African social institutions*. *West African Papers* (13).
- Charmes, J. (2019). *The unpaid care work and the labour market: An analysis of time use data based on the latest World Compilation of Time-use Surveys*. International Labour Office.
- Charmes, J. (2024, November 7–8). L'économie des soins, une stratégie d'autonomisation des femmes et aussi un moteur de croissance ignoré ou sous-estimé. 3ème édition du *Colloque International sur l'Autonomisation des Femmes en Afrique de l'Ouest*, Abidjan.
- Das, P. (2018). *The economics of child marriage*. Berkeley Economic Review.
- Diamond, G. (2022). *Social norms and girls' education: A study of eight sub-Saharan African countries*. GCI Policy Paper.
- ECOWAS. (2022). *Getting to parity: The ECOWAS region's journey towards closing the gender gap*.
- Equal Measure 2030. (2022). *Un retour à la normale ne suffit pas : Indice du genre dans les ODD*.
- Ferrant, G., & Hamel, N. (2018). *Gender equality in West Africa? The key role of social norms*. OECD. <https://oecd-development-matters.org/2018/03/08/gender-equality-in-west-africa-the-key-role-of-social-norms/#ref1>
- Fraser, N. (1997). *Justice interruptus: Critical reflections on the 'postsocialist' condition*. Routledge.
- Gardner, M., Melnick, H., Meloy, B., & Barajas, J. (2019). *Promising models for preparing a diverse, high-quality early childhood workforce*. Learning Policy Institute.

- Goudiaby, J. A. (2022). *Chercheurs et politique de recherche au Sénégal : Excellence individuelle, faiblesse collective et gouvernance incertaine.*
- GSMA. (2020). *The mobile gender gap report 2020.*
- Hopp, K. (2020). *Regional Programme Political Dialogue West Africa. Between customs and legislation: Land rights in West Africa: Approaches for the implementation of women's land rights in Burkina Faso, Benin and Togo.*
<http://www.fao.org/publications/sofa/201011/fr/>
- Hospital, X., & Kallon, C. (2016). *Strengthening education in West and Central Africa by improving learners' sexual and reproductive health.*
- ILO. (2018). *Care work and care jobs for the future of decent work.*
- Iqbal, S. (2018). *Women, business, and the law 2018.* World Bank Group.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/926401524803880673>
- Nussbaum, M. (2003). Capabilities as fundamental entitlements: Sen and social justice. *Feminist Economics*, 9(2–3), 33–59.
- OCDE. (2016). *Domaines d'études et marché du travail : Où en sont les hommes et les femmes ? Les indicateurs de l'éducation à la loupe.*
- Ojong, N., Simba, A., & Dana, L. P. (2021). Female entrepreneurship in Africa: A review, trends, and future research directions. *Journal of Business Research*, 132, 233–248.
<https://doi.org/10.1016/J.JBUSRES.2021.04.032>
- Pascall, G., & Lewis, J. (2004). Emerging gender regimes and policies for gender equality in a wider Europe. *Journal of Social Policy*, 33(3), 373–394.
<https://doi.org/10.1017/S004727940400772X>
- Pettinotti, L., & Raga, S. (2023). *Gender equality in Togo: Contextualising Togo's progress on gender equality.*
- Robeyns, I. (2007). When will society be gender just? In J. Browne (Ed.), *The future of gender* (pp. 54–76). Cambridge University Press.
- Sen, A. (1993). Capability and well-being. In M. Nussbaum & A. Sen (Eds.), *The quality of life* (pp. 30–53). <https://doi.org/10.1093/0198287976.003.0003>
- Soglo, A. M. (2023). *Pauvreté et scolarisation des enfants au Bénin : Une analyse suivant le genre.* <https://doi.org/10.5281/zenodo.7642944>
- UNECA. (2022). *Fast facts: Women's leadership and political participation.*
- UNICEF. (2018). *Analyse de la situation des enfants au Bénin (SiTAN) 2017.*
- Ugbe, S. T. (2020). *Women's political representation; A review of frameworks and quotas in West Africa.*
- Vossenbergh, S. (2016). *Gender-aware women's entrepreneurship development for inclusive development in sub-Saharan Africa.*
- Wodon, Q., Bell, S., & Huebler, F. (2015). *Out-of-school children: A promise yet to be fulfilled.*
- World Bank Group. (2021). *Accelerating gender equality in digital development.*



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS GENDER BAROMETER

Rapport synthèse sur la situation des inégalités de genre dans la CEDEAO